



Conseil de sécurité

Distr. générale
11 août 2016
Français
Original : anglais

Lettre datée du 9 août 2016, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Groupe d'experts sur la République centrafricaine reconduit par la résolution [2262 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité

Les membres du Groupe d'experts sur la République centrafricaine reconduit par la résolution [2262 \(2016\)](#) du Conseil de sécurité ont l'honneur de faire tenir ci-joint leur bilan d'étape, conformément au paragraphe 23 c) de la résolution [2262 \(2016\)](#).

Le rapport ci-joint a été transmis le 19 juillet 2016 au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [2127 \(2013\)](#), qui l'a examiné le 5 août 2016.

Le Groupe d'experts vous serait reconnaissant de bien vouloir porter le texte de la présente lettre et du rapport à l'attention des membres du Conseil de sécurité et de le publier comme document du Conseil.

Le Coordonnateur du Groupe d'experts
sur la République centrafricaine reconduit
par la résolution [2262 \(2016\)](#)
du Conseil de sécurité
(*Signé*) Ruben **de Koning**

(*Signé*) Luis **Benavides**
Expert

(*Signé*) Romain **Esmenjaud**
Expert

(*Signé*) Paul-Simon **Handy**
Expert

(*Signé*) Mélanie **De Groof**
Experte



Bilan d'étape du Groupe d'experts sur la République centrafricaine reconduit par la résolution 2262 (2016) du Conseil de sécurité

Résumé

L'amélioration des conditions de sécurité dans certaines régions instables de la République centrafricaine qui a fait suite aux élections tenues à la fin de 2015 et au début de 2016 n'aura été que de courte durée. En juin 2016, après de violents accrochages entre la milice dirigée par Haroun Gaye, qui est inscrit sur la liste des sanctions, et les forces de sécurité intérieures de la République centrafricaine, le quartier PK-5, à Bangui, a dû une nouvelle fois être bouclé. En juin également, des affrontements ont éclaté entre des factions de l'ex-Séléka dans le nord et le centre du pays en lien avec le retour de Nourredine Adam du Tchad, à la fin du mois de mai.

Sans être liées entre elles, les violences qui se sont produites à Bangui et dans les provinces représentent un premier test pour le gouvernement nouvellement élu de Faustin Archange Touadéra. En avril, le Président Touadéra a engagé des discussions avec les chefs de plusieurs groupes armés, mais la majorité des chefs de l'ex-Séléka restent mécontents du peu de perspectives qu'ils entrevoient pour leurs combattants et eux-mêmes dans le nouveau Gouvernement et les nouvelles forces armées. Si l'ex-Séléka continue d'entraver l'extension de l'autorité de l'État et de renforcer sa présence sur de larges pans de territoire, la rivalité entre ses différentes factions semble, pour le moment, exclure toute possibilité qu'elle présente un front uni face au Gouvernement.

Néanmoins, grâce au trafic d'armes depuis le Soudan et la République démocratique du Congo et au fait que la plupart de leurs chefs rejettent catégoriquement tout désarmement, les factions de l'ex-Séléka conservent leurs capacités de combattre.

À l'inverse, les antibalaka font plutôt profil bas. Certains de leurs chefs, notamment Alfred Yékatom dit « Rombhot », qui est inscrit sur la liste des sanctions, ont été élus à l'Assemblée nationale. De fait, comme ils sont présents dans des régions où l'autorité de l'État est en voie de rétablissement, les combattants antibalaka qui ont servi dans les forces nationales de sécurité ont plus facilement accès au processus de réintégration.

Les antibalaka restent cependant très actifs ailleurs en République centrafricaine, notamment dans les régions à majorité chrétienne où transhument les éleveurs peuls, et dans celles contrôlées par l'ex-Séléka, comme la ville de Bambari. En juin, les attaques qu'ils ont commises contre des éleveurs peuls et des combattants de l'ex-Séléka dans l'extrême nord-ouest du pays ont fait plusieurs morts. La rivalité qui entoure les activités de racket est à l'origine d'une grande partie des violences perpétrées non seulement par les antibalaka mais également par les factions de l'ex-Séléka qui, paradoxalement, prétendent défendre les intérêts des éleveurs.

Le secteur minier, en particulier dans l'est du pays, continue d'attirer des groupes armés qui cherchent à piller les mines ou à mettre en place des systèmes d'imposition parallèles. Dans le sud-ouest, les mines de diamants ne sont pas touchées par les activités de ces groupes, mais les attaques fréquentes dirigées contre

les réfugiés et les déplacés qui rentrent chez eux menacent la liberté de mouvement des opérateurs musulmans. Dans le nord, des rivalités ont éclaté entre des factions de l'ex-Séléka, dont les membres espéraient être engagés comme gardes de sécurité sur les sites d'exploration pétrolière, poussant la société de sécurité privée d'un des sites, FIT Protection, à verser une compensation à l'une des factions.

La reprise des violences dans le nord et le centre du pays a engendré de nouveaux flux de déplacés, signant sans doute la fin de la diminution progressive du nombre de déplacés jusqu'alors observée en 2016. L'Armée de résistance du Seigneur (LRA) multiplie les attaques et actes de violence dans l'est du pays et prend désormais pour cible des villages situés à proximité des villes où les forces internationales sont présentes, comme la ville de Rafaï.

Table des matières

	<i>Page</i>
I. Contexte	5
II. Méthode	5
III. Région de Bangui	6
A. Reprise des violences dans le quartier PK-5 à Bangui	6
B. Relation entre le nouveau Gouvernement et les groupes armés	6
C. Sécurité nationale	10
IV. Centre du pays et frontière avec la République démocratique du Congo	13
A. Bambari : zone à risque	14
B. Bossangoa : bastion des antibalaka	15
V. Est du pays et frontière avec le Soudan et le Soudan du Sud	15
A. L'Union pour la paix en Centrafrique d'Ali Darrassa étend son contrôle au sud-est	16
B. Résurgence des violences commises par l'Armée de résistance du Seigneur	17
C. Préfecture de la Vakaga et déploiement de la force tripartite	18
VI. Nord du pays et frontière avec le Tchad	20
A. Concurrence entre le Mouvement patriotique pour la Centrafrique et le Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique dans la Bamingui-Bangoran	21
B. Exploration pétrolière	22
C. Déplacements du Mouvement patriotique pour la Centrafrique le long de la frontière tchadienne vers l'ouest	24
D. Réorganisation de l'ex-Séléka dans la Nana-Grébizi et l'Ouham	24
VII. Ouest du pays et région limitrophe du Cameroun	25
A. Soulèvement de Peuls armés dans le nord-ouest	25
B. Réapparition du Front démocratique du peuple centrafricain d'Abdoulaye Miskine à Zoukombo	26
C. Levée partielle de la suspension du Processus de Kimberley	27
VIII. Mise à jour de la liste des personnes et entités visées par des sanctions	28
IX. Mise à jour de la liste des personnes et entités visées par des sanctions	28
Annexes*	30

* Les annexes sont distribuées uniquement dans la langue de l'original et n'ont pas été revues par les services d'édition.

I. Contexte

1. Le 27 janvier 2016, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2262 (2016), par laquelle il a chargé le Groupe d'experts, entre autres choses, de remettre au Comité créé par la résolution 2127 (2013) concernant la République centrafricaine un bilan d'étape le 30 juillet 2016 au plus tard.
2. Le 26 février, après avoir consulté le Comité, le Secrétaire général a nommé les cinq experts du Groupe (voir S/2016/188). En raison de la lenteur des procédures administratives internes, l'expert des groupes armés, Romain Esmenjaud, n'a pu être recruté avant le 27 juin et n'a donc pas pris part aux investigations sur le terrain. Cette situation a fait peser une lourde charge de travail sur les quatre autres experts (recrutés le 1^{er} mars), qui ont dû assumer une partie des tâches relatives aux groupes armés.
3. Au cours de la période considérée (premier semestre de 2016), le Groupe a maintenu une présence quasi permanente en République centrafricaine. Avec l'aide de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), les experts se sont rendus dans 10 des 16 préfectures (provinces) du pays. Les sections du présent rapport correspondent à des régions non administratives délimitées par le Groupe afin de rendre compte de dynamiques particulières en matière de sécurité (voir carte, annexe 1). Au niveau régional, les experts ont effectué des visites officielles au Cameroun (à Yaoundé et Douala) et au Tchad (à N'Djamena). La République du Congo et le Soudan n'ont pas été en mesure de recevoir la visite du Groupe.

II. Méthode

4. Le Groupe d'experts s'emploie à respecter les normes recommandées par le Groupe de travail informel du Conseil de sécurité sur les questions générales relatives aux sanctions dans son rapport de décembre 2006 (S/2006/997, annexe). Tout en se voulant aussi transparent que possible, le Groupe se gardera de révéler ses sources dès lors que cela risquerait de les exposer, ou d'autres personnes, à des risques inacceptables pour leur sécurité.
5. Dans un souci d'équité, le Groupe s'efforce, lorsqu'il y a lieu et que cela est possible, de communiquer aux parties citées dans ses rapports tous les renseignements voulus à ce sujet, afin qu'elles puissent les examiner, formuler des observations à leur propos et apporter des réponses en temps utile.
6. Le Groupe veille à l'indépendance de ses travaux et à se prémunir contre toute action de nature à compromettre son impartialité ou visant à donner l'impression qu'il n'est pas objectif. Il a approuvé le texte du présent rapport, ainsi que les conclusions et les recommandations qui y figurent, sur la base d'un consensus, avant que le Coordonnateur le transmette au Président du Conseil de sécurité.

III. Région de Bangui

A. Reprise des violences dans le quartier PK-5 à Bangui

7. En juin 2016, des incidents sont survenus dans le quartier PK-5 à Bangui, mettant un terme à l'amélioration relative des conditions de sécurité après le succès des élections. Il s'agissait du premier grand défi en matière de sécurité pour les autorités nouvellement élues, dont la capacité de gérer la violence a été mise à l'épreuve.

8. Le 18 juin, les forces de sécurité nationales ont arrêté au quartier PK-12¹ 26 commerçants musulmans soupçonnés de détenir des armes alors qu'ils faisaient partie d'un convoi escorté par la MINUSCA. En représailles, des éléments de la milice du PK-5 dirigée par Haroun Gaye (que le Comité a inscrit sur la liste des sanctions le 17 décembre 2015) et Abdoulaye Hissène ont enlevé cinq membres de la police nationale. La MINUSCA a mené le 20 juin une opération pour tenter de les libérer, au cours de laquelle des tirs ont été échangés avec les miliciens². Les policiers ont finalement été relâchés le 24 juin à l'issue de négociations.

9. L'incident susmentionné, ainsi que d'autres signalés dans le 3^e arrondissement [voir par. 30 et annexe 2 (carte)], faisaient suite à l'adoption, par le Gouvernement, de mesures visant à rétablir l'autorité de l'État. Ainsi, le Ministre de la sécurité publique et de l'administration du territoire a décidé de renforcer les barrages routiers autour de l'enclave musulmane du PK-5 à partir du mois de mai, ce qui a été vu comme une provocation par les chefs de la milice (voir par. 31).

10. Les violences du mois de juin ont été plus localisées que lors du dernier cycle de violences, en septembre 2015 (voir S/2015/936, par. 8 à 13). Toutefois, ces incidents révèlent la fragilité des arrangements actuels en matière de sécurité et les moyens considérables, peut-être plus importants que par le passé, dont disposent les groupes armés à Bangui pour compromettre la paix et saper les efforts déployés par le Gouvernement pour promouvoir la sécurité, malgré l'appui que celui-ci reçoit de la MINUSCA.

B. Relation entre le nouveau Gouvernement et les groupes armés

Consultations entre le Président et les groupes armés

11. Entre le 12 avril et le 18 mai, le Président Touadéra a tenu des consultations avec les chefs des groupes armés, qui ont révélé que le Président et plusieurs groupes, en particulier les factions de l'ex-Séléka, avaient des vues très éloignées. Les chefs du Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique (FPRC), du Rassemblement patriotique pour le renouveau de la Centrafrique (RPRC) et de l'Union pour la paix en Centrafrique (UPC) ont surtout fait savoir qu'ils n'accepteraient pas de se désarmer, comme le Président le demandait, tant que leurs

¹ Situé à 12 km au nord du centre de Bangui.

² Un Casque bleu a été blessé et six personnes au moins ont été tuées. Rapport confidentiel du 21 juin 2016.

revendications politiques ne seraient pas prises en considération (annexes 3, 4 et 5)³. Ces revendications portent sur l'absence de services et d'infrastructures de base dans les provinces du nord et de l'est du pays et, surtout, sur la faible représentation des communautés musulmanes de ces régions en général, et des membres de leurs groupes armés en particulier, dans les institutions politiques nationales (voir par. 16 à 18).

12. Le Groupe d'experts note qu'Haroun Gaye et Abdoulaye Hissène faisaient partie de la délégation du FPRC que le Président a rencontrée. En mai, un haut fonctionnaire l'a informé que M. Gaye et M. Hissène n'avaient pas été invités officiellement et qu'ils s'étaient « joints » à la délégation sans notification préalable. Le Groupe constate cependant que leurs deux noms figurent dans le projet de calendrier des réunions (annexe 6).

13. Le Président Touadéra a également rencontré les chefs antibalaka Maxime Mokom, Edouard Ngaïssona, Sébastien Wénézouï et Alfred Yékatom et réaffirmé que le désarmement des groupes armés était la condition préalable à la tenue de pourparlers de paix. Les chefs antibalaka ont souligné qu'il importait d'assurer la protection des civils dans les régions contrôlées par l'ex-Séléka. Le 24 juin, le Ministre de l'intérieur a nommé Maxime Mokom agent de la police nationale par décret⁴.

14. Étant donné que le chef du Front démocratique du peuple centrafricain (FDPC), Martin Koumtamadji, aussi connu sous le nom d'Abdoulaye Miskine, était à Brazzaville, où il se trouve toujours (voir [S/2015/936](#), annexe 5.1), le Président Touadéra a rencontré à la place Lucien Assalbaye (voir section V du présent rapport)⁵. La principale préoccupation du FDPC était de ramener M. Koumtamadji en République centrafricaine pour former une alliance composée de soi-disant modérés venus de l'ex-Séléka⁶.

15. Le 18 mai, après avoir rencontré les représentants des groupes armés, le Président a publié un communiqué (annexe 7) dans lequel il s'est déclaré satisfait du résultat des consultations. Il s'est engagé à remédier aux préoccupations soulevées par les représentants, mais seulement une fois le processus de désarmement achevé. Le 2 juillet, un mécanisme de coordination nationale au service du désarmement, de la démobilisation, du rapatriement et de la réintégration, de la réforme du secteur de la sécurité et de la réconciliation nationale a été créé avec à sa tête l'ancien candidat à la présidence et conseiller spécial du Président, Jean Willybiro Sacko. Il devrait constituer le principal espace de discussion entre le Gouvernement et les groupes armés.

³ Rencontres avec le Général Yaya Scout (UPC) à Bria, le 22 avril 2016, avec le Général Zacharia Damane (RPRC) à Bria, le 23 avril 2016, et avec Moussa Shaib (FPRC) à Birao, le 27 avril 2016, et conversation téléphonique avec Souleyman Daouda (UPC) le 20 avril 2016.

⁴ Le Groupe a obtenu une copie du décret d'une source confidentielle, le 14 juillet 2016. Elle est conservée dans les archives de l'Organisation des Nations Unies.

⁵ En 2015, Lucien Assalbaye a été l'officier de liaison du FDPC au Cameroun ([S/2015/936](#), annexe 5.1, par. 8).

⁶ Rencontre avec des représentants du FDPC, du MPC et du FPRC à Bangui, le 9 juin 2016.

Représentation des Musulmans et des groupes armés au sein du Gouvernement

16. La composition du Gouvernement et des cabinets du Président et du Premier Ministre (annexe 8), dont les membres ont été nommés récemment, renforce le sentiment des chefs de l'ex-Séléka que les Musulmans sont laissés de côté⁷. Si quatre Musulmans figurent parmi les 23 membres du Gouvernement, qui estime cette répartition représentative de la diversité religieuse du pays⁸, aucun des 44 membres du Cabinet du Premier Ministre n'est de confession musulmane.

17. L'ancien candidat à la présidence Karim Abdoul Meckassoua ayant été élu Président de l'Assemblée nationale, la deuxième plus haute fonction étatique est désormais occupée par un politicien musulman de premier plan. Toutefois, cette désignation faisant suite à un vote des députés, elle ne peut pas être interprétée comme un geste du Gouvernement envers la communauté musulmane.

18. Le Président et le Premier Ministre ont exclu les chefs des groupes armés du pouvoir exécutif. Les membres de l'UPC et du Mouvement patriotique pour la Centrafrique (MPC), des factions de l'ex-Séléka, estiment que le soutien qu'ils ont apporté au Président Touadéra avant le deuxième tour de l'élection présidentielle aurait dû leur valoir certaines fonctions. Dans une lettre datée du 3 avril adressée au Président, l'UPC a exigé d'obtenir pas moins de quatre postes de ministre, six postes de préfet et huit postes de général des Forces armées centrafricaines (FACA), entre autres demandes (annexe 9).

19. Les chefs de l'ex-Séléka ont demandé à maintes reprises qu'au moins 30 % des membres des Forces armées soient des Musulmans³ et affirmé qu'il s'agissait d'une condition indispensable au déploiement des FACA dans les régions qu'ils contrôlent⁹.

20. Si la décision de ne pas nommer de chefs de groupes armés au sein du Gouvernement peut paraître opportune, le Groupe estime que le Président Touadéra a raté une occasion d'envoyer un message fort d'intégration et de réconciliation en ne nommant qu'un nombre restreint de fonctionnaires musulmans. Au lieu de cela, il donne l'impression de recycler l'élite politique du régime de Bozizé. Lors de rencontres avec le Groupe d'experts, certains hommes politiques et officiers des FACA n'ont montré que peu d'intérêt pour une réconciliation avec une minorité musulmane qu'ils qualifient d'« étrangère »¹⁰.

Élection de membres des groupes armés à l'Assemblée nationale

21. Malgré le fait qu'il a fallu faire face à certains problèmes techniques et logistiques, les résultats des élections présidentielle et législative ont, dans

⁷ Rencontres avec des acteurs politiques et des membres du corps diplomatique à Bangui, en juin 2016.

⁸ Jean-Serge Bokassa, « L'embargo sur les armes en Centrafrique doit impérativement être assoupli », Jeune Afrique, 6 juillet 2016, disponible à l'adresse suivante : <http://www.jeuneafrique.com/339343/politique/jean-serge-bokassa-embargo-armes-centrafrique-imperativement-etre-assoupli/>.

⁹ Un petit nombre d'ex-Séléka figure parmi les membres des FACA dont les antécédents ont été vérifiés. Le Groupe d'experts entend obtenir davantage d'informations sur leur nombre exact et le pourcentage qu'ils représentent (voir par. 37).

¹⁰ Rencontres avec des hommes politiques et des officiers des Forces armées à Bangui, les 22 et 24 juin.

l'ensemble, été jugés acceptables et ont donc marqué la fin de la période de transition.

22. Un nombre important de chefs de groupes armés, principalement des antibalaka, se sont présentés aux élections parlementaires, et deux chefs antibalaka ainsi qu'un chef de milice indépendante ont été élus. Il s'agit, respectivement, d'Alfred Yékatom dit « Rombhot », qui est inscrit sur la liste des sanctions, à Mbaïki (préfecture de la Lobaye), de Florent Kema à Nana-Bakassa (préfecture de l'Ouham) et d'Éric Pogola à Nola (préfecture de la Sangha-Mbaéré)¹¹. M. Yékatom est actuellement membre de la Commission de défense et de sécurité de l'Assemblée nationale.

23. Bien qu'il existe des preuves que M. Yékatom a intimidé les électeurs et harcelé les autres candidats dans sa circonscription, les autorités de transition de la République centrafricaine n'ont pas pu rejeter sa candidature ou invalider son élection car il n'avait été reconnu coupable d'aucun crime et n'était pas visé par un mandat d'arrêt national. Le Groupe d'experts considère que toute rémunération que M. Yékatom percevrait en tant que parlementaire constituerait une violation du gel des avoirs, au même titre que sa solde d'officier de l'armée. Le Comité et le Groupe en ont dûment informé les autorités centrafricaines de diverses manières.

Poursuite des personnes visées par des sanctions et autres auteurs de troubles

24. Les poursuites dont les personnes visées par des sanctions et les autres auteurs de troubles ont fait l'objet ont été minimales et se sont limitées essentiellement à l'émission de mandats d'arrêt. Dans le rapport final sur ses travaux de 2015 (S/2015/936), le Groupe d'experts a évoqué la tentative d'arrestation ratée d'Haroun Gaye par la MINUSCA, le 2 août 2015. Le 15 mars 2016, la police a appréhendé Abdoulaye Hissène à l'aéroport de Bangui Mpoko et l'a transféré à la section de recherche et d'enquête de la gendarmerie nationale. Des membres de la milice dirigée par M. Hissène l'ont ensuite libéré par après en faisant usage de la force¹² et se sont emparés d'une arme que la MINUSCA avait remise aux autorités avec l'approbation du Comité.¹³

25. Aucun mandat d'arrêt n'avait été émis contre les trois chefs de la milice du PK-5, à savoir Haroun Gaye, son adjoint Hamit Tidjani et Abdoulaye Hissène, au moment où on a tenté de les arrêter. M. Hissène n'a donc pas été incarcéré et pouvait contester son arrestation¹⁴. Le procureur de Bangui avait délivré une injonction¹⁵ dans laquelle il demandait aux forces de sécurité nationales et internationales de trouver M. Tidjani et M. Gaye afin de les interroger et, dans le même esprit, le 2 juillet 2016, il a également émis une citation à comparaître

¹¹ Les autres candidats antibalaka étaient Aimé Dobo (Boda), Thierry Lébéné dit « 12 Puissances » (Bogangolo), Bernard Mokom (Bossangoa) et Marcellin Alix Orogbo (Bambari). En ce qui concerne l'ex-Séléka, seuls Fadoul Al-Bachar et Hamit Tidjani se sont présentés, la plupart ne s'étant pas départis de leur hostilité à l'égard des élections.

¹² Rapport confidentiel du 16 mars 2016.

¹³ La MINUSCA a soumis des demandes de dérogation le 30 juillet, le 2 novembre et le 17 décembre 2015.

¹⁴ Voir le document S/2016/305, par. 18, dans lequel il est dit à tort qu'un mandat d'arrêt a été émis contre Abdoulaye Hissène.

¹⁵ Les noms de 55 personnes figurent sur la liste publiée par le procureur de Bangui.

(document différent d'un mandat d'arrêt) à leur égard¹⁶. Alfred Yékatom, Eugène Ngaïkosset et plusieurs autres chefs antibalaka à Bangui sont dans la même situation.

26. Le 20 juin 2016, un juge d'instruction de Bangui a délivré six mandats d'arrêt, notamment contre Abdoulaye Hissène et Haroun Gaye¹⁷, que le Président Touadéra a remis à la MINUSCA. En revanche, 47 mandats d'arrêt émis avant 2014, y compris contre Nourredine Adam, n'ont pas été transmis à la Mission¹⁸.

C. Sécurité nationale

Demande de levée de l'embargo sur les armes

27. Le Gouvernement a régulièrement demandé la levée de l'embargo sur les armes mais n'a présenté aucune demande officielle au Conseil de sécurité¹⁹. Des ministres et des hauts responsables de l'armée, de la police et de la gendarmerie ont affirmé que l'embargo alimentait le déséquilibre entre les groupes armés et les forces de sécurité nationales, les groupes armés continuant d'obtenir des armes grâce à un trafic illicite.

28. Le Groupe d'experts a noté à plusieurs occasions que les dispositions de la résolution 2262 (2016) et des résolutions antérieures prévoyaient l'octroi de dérogations à l'embargo sur les armes. Le Ministre de la défense reste déterminé à creuser la question avec le Comité et le Groupe²⁰, et le Gouvernement centrafricain pourrait envisager de demander aux forces internationales que lui soient rendues les armes et munitions qui ont été saisies, de même que le matériel militaire que les États voisins ont confisqué aux membres des FACA qui ont traversé leurs frontières après la crise de 2013. En mars et en mai 2016, après l'introduction de demandes de dérogation et le lancement de procédures de notification, la Chine et la France ont fourni du matériel militaire non létal aux FACA²¹.

29. Le Président du Comité s'est rendu en République centrafricaine en août 2015 et les directives du Comité ont été revues en septembre 2015, à la suite de quoi le Gouvernement a été autorisé à présenter des demandes de dérogation directement au Comité.

30. Outre la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, plusieurs organisations régionales et internationales, dont la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, se sont déclarées favorables à l'embargo. La Conférence a récemment réitéré sa demande en ce sens (annexe 10). Cet appui raffermi la

¹⁶ Une copie de la citation à comparaître du 2 juillet 2015 est conservée dans les archives de l'Organisation des Nations Unies.

¹⁷ Rapport confidentiel du 21 juin 2016.

¹⁸ Rencontre avec le chef de la police de la MINUSCA à Bangui, le 30 mai 2016. La MINUSCA a été informée de l'existence d'un mandat d'arrêt contre l'ancien président François Bozizé, qui est inscrit sur la liste des sanctions, mais pas de la délivrance de six autres mandats internationaux en 2014.

¹⁹ Rencontres avec des hommes politiques et les responsables de la sécurité à Bangui, entre le 29 mars et le 27 juin 2016.

²⁰ Voir S/2014/762, par. 80 et annexes 15 et 16, et S/2015/936, par. 45 et annexe 1.13.

²¹ La France a déposé les demandes de dérogation le 18 septembre et le 6 novembre 2015. La demande de dérogation relative au matériel de la Chine a été soumise par le Gouvernement centrafricain le 30 octobre 2015.

position des membres du Gouvernement et de l'armée qui doutent de l'utilité de mettre en œuvre des réformes du secteur de la sécurité tant que le réarmement des forces armées et des forces de sécurité nationales n'aura pas eu lieu.

Déploiement des forces armées et des forces de sécurité nationales à Bangui et en dehors de Bangui

31. Après la recrudescence de la violence à Bangui, en octobre 2015, l'ancien Ministre de la défense, Joseph Bindoumi, a regroupé des membres des FACA inactifs qui conservaient leurs armes chez eux en plusieurs unités basées dans différents quartiers de Bangui²². Eugène Ngaïkosset (que le Comité a inscrit sur la liste le 17 décembre 2015) dirigeait certaines de ces unités irrégulières²³. Celles-ci ne relevant pas du commandement central des FACA, leurs activités n'étaient pas coordonnées avec celles des partenaires internationaux, contrairement aux activités des unités déployées dans des postes fixes à Bangui depuis 2015.

32. Si ces unités irrégulières ont temporairement freiné la criminalité et l'activité des milices à Bangui, elles se sont aussi mises à racketter la population locale à des postes de contrôle officieux. Un membre des Forces armées haut gradé a indiqué au Groupe d'experts que comme ces unités s'attiraient de plus en plus de critiques, le nouveau Ministre de la défense, Joseph Yakété, avait l'intention de les démanteler et de renvoyer leurs membres dans les casernes afin de rétablir un système de commandement et de contrôle unique²⁴. Toutefois, le Groupe a été informé que, à ce jour, les unités irrégulières étaient toujours en activité²⁵.

33. D'après plusieurs sources, le Casque bleu sénégalais dont le corps a été retrouvé à la morgue de l'hôpital général de Bangui le 24 juin avait été tué devant le bar « Taratata » par un élément des FACA après un accrochage au poste de contrôle des unités irrégulières dans le quartier Miskine (5^e district)²⁶. Les soldats des FACA pensaient que le Casque bleu, qui circulait en moto en tenue civile, appartenait à l'ex-Séléka. Des témoins ont affirmé les avoir vus dépouiller le cadavre de l'argent qu'il avait sur lui. Plusieurs personnes, dont des membres des FACA, ont pu identifier l'auteur du crime mais ont refusé de faire une déclaration officielle²⁷. L'identité du tueur présumé a été communiquée au Procureur général.

34. Le 21 juin, des membres des FACA basés au même poste de contrôle officieux ont tué un autre soldat des FACA dans le 5^e district²⁸. Quatre jours plus tard, le 25 juin, des soldats du 5^e district ont enlevé deux de leurs collègues. Le corps de l'un d'entre eux a été retrouvé dans le village de Sambia tandis que la deuxième victime se trouve à l'hôpital.

²² Rencontre avec un général des FACA à Bangui, le 3 juin 2016.

²³ Entretien avec une source diplomatique à Bangui, le 5 avril 2016, et avec un responsable de la gendarmerie à Bangui, le 4 avril 2016.

²⁴ Rencontre avec un général des FACA à Bangui, le 21 avril 2016.

²⁵ Mission effectuée dans le quartier PK-5, le 3 juin 2016, et communication confidentielle, le 7 juillet 2016.

²⁶ Communications confidentielles, le 25 juin et le 7 juillet 2016, et source confidentielle, le 8 juillet 2016.

²⁷ Communications confidentielles, les 25 juin et 7 juillet 2016.

²⁸ Source confidentielle, le 8 juillet 2016.

35. En dehors de Bangui, le Ministre de la défense entend renforcer les unités des Forces armées sur le terrain et en déployer dans des zones supplémentaires²⁹. Toutefois, la volonté du Gouvernement de rendre la présence des FACA visible dans l'ensemble du pays se heurte au fait qu'il ne dispose pas des structures nécessaires pour maintenir des unités sur le terrain et les contrôler. Les soldats déployés en dehors de Bangui et dans les postes fixes de la capitale sont confrontés à des conditions de travail très difficiles (voir par. 75 et 76).

Vérification des antécédents des membres des Forces armées centrafricaines

36. En coopération avec le Ministère de la défense, la MINUSCA et la mission de conseil militaire de l'Union européenne procèdent actuellement à une vérification simplifiée des antécédents des membres des Forces armées à Bangui afin de s'assurer qu'ils sont bien enregistrés et d'exclure ceux qui avouent spontanément avoir commis des violations flagrantes des droits de l'homme.

37. Des recoupements ont été effectués entre une liste comprenant les noms de 46 membres du MPC et la base de données du Ministère de la défense. Il en est ressorti que 14 des 46 combattants étaient bel et bien enregistrés comme membres des Forces armées et continuaient d'être rémunérés comme tels et que six d'entre eux avaient été soumis au processus de vérification des antécédents. Le 21 janvier, à Kaga Bandoro, le Groupe d'experts a rencontré l'un d'eux, Abdoul-Samat Ahamat, qui est actuellement Directeur général de la gendarmerie du MPC. Le chef de cabinet de Nourredine Adam, Lambert Lissane Moukové, a appelé les anciens combattants des FACA qui servent actuellement dans les rangs du FPRC à rejoindre les forces armées³⁰. Le Groupe d'experts attend de recevoir la liste des soldats du FPRC.

Violences commises par l'Office centrafricain de répression du banditisme

38. Comme le Groupe d'experts l'a indiqué dans l'exposé qu'il a présenté au Comité en mai 2016, les membres de l'Office centrafricain de répression du banditisme auraient commis de graves violations des droits de l'homme. L'ancien chef de l'Office et lieutenant dans les Forces armées, Robert Yekoua-Kette, aurait eu connaissance de ces violations et aurait participé directement à certaines d'entre elles³¹. En particulier, le Groupe a obtenu des éléments d'information crédibles indiquant que M. Yekoua-Kette a joué un rôle direct dans l'agression et l'exécution d'un jeune handicapé³².

²⁹ Les Forces armées sont déployées dans l'ouest (voir S/2015/936, par. 207) et le centre du pays (mission à Mbaiki, 29 mai 2016) ainsi qu'à Obo, dans le cadre de la Force régionale d'intervention, (mission à Obo, 13 mai 2016) et à Am Dafok, dans le cadre de la force tripartite (par. 74 et 75).

³⁰ Communication confidentielle, le 6 juillet 2016.

³¹ Rapport confidentiel du 21 février 2016 et lettre confidentielle émanant d'une organisation de défense des droits de l'homme, mars 2016.

³² Témoignages confidentiels recueillis à Bangui, en mai 2016. Ces témoignages ont été corroborés par d'autres sources.

39. D'après certains témoignages recueillis par le Groupe, M. Yekoua-Kette aurait intimidé des témoins dans des affaires pénales, empêché des victimes de porter plainte et infligé des tortures et autres mauvais traitements³³.

40. Des témoins ont raconté que le 20 février, à Bangui, un technicien radio avait tenté de récupérer l'argent qu'une cliente lui devait. Celle-ci avait refusé de le payer et déclaré aux autorités qu'il l'avait volée, et un détachement des FACA à proximité l'avait arrêté. M. Yekoua-Kette était arrivé sur les lieux, avait frappé le technicien avec une arme à feu et l'avait menacé de lui donner une leçon. Il l'avait ensuite emmené dans les bâtiments de l'Office centrafricain de répression du banditisme. Un membre de la famille du technicien s'était rendu sur place et avait vu M. Yekoua-Kette frapper à plusieurs reprises le technicien avant de l'embarquer dans sa voiture et de démarrer. Quelques heures plus tard, le corps de la victime avait été abandonné devant la morgue de la ville, une balle dans la nuque (annexe 11).

41. Le 7 juin, M. Yekoua-Kette a été démis de ses fonctions de chef de l'Office centrafricain de répression du banditisme (annexe 12). Cette mesure représente un premier pas encourageant dans la lutte contre l'impunité à Bangui, mais il reste impératif que le Gouvernement mène une enquête approfondie sur les crimes dont M. Yekoua-Kette et les membres de l'Office se seraient rendus coupables.

IV. Centre du pays et frontière avec la République démocratique du Congo

42. Dans le centre du pays, l'insécurité est concentrée dans la ville de Bambari et sa périphérie immédiate. Les affrontements signalés précédemment entre l'UPC et les antibalaka dans les environs de Kouango et Lioto, au sud-ouest de Bambari, et de Lakouetene et Djangala, au nord-ouest de Bambari (voir [S/2015/936](#), par. 78 à 84 et 156 et 157), ont considérablement diminué (voir annexe 13 sur les travaux de suivi relatifs aux attaques menées par l'UPC dans ces villes). L'UPC a élargi sa zone d'opération au sud-est (voir par. 56 à 62).

43. On a constaté une légère diminution du nombre d'attaques et d'assassinats dans les préfectures de la Kémo et de l'Ombella Mpoko, en dépit de la présence continue de réseaux antibalaka³⁴. Les groupes antibalaka restent forts dans la préfecture de l'Ouham où ils s'opposent à des Peuls armés.

44. La route reliant Nana Bakassa, au nord, à Markounda est particulièrement dangereuse. Le 18 mai, des hommes armés dans la région de Kouki ont attaqué deux véhicules appartenant à l'organisation Médecins sans frontières (MSF). Les agresseurs ont abattu l'un des conducteurs, forcé le personnel et les patients à sortir des véhicules et volé les effets personnels des passagers ainsi que les fournitures médicales qui étaient à bord. Le 17 juin, sur la route reliant Sibut à Grimari, un autre conducteur de MSF a été abattu par des assaillants non identifiés (l'annexe 14 décrit les agressions commises contre du personnel humanitaire dans le pays).

³³ Ibid.

³⁴ Base de données sur les incidents gérée par le Groupe d'experts. Voir également [S/2014/762](#), annexe 5.

A. Bambari : zone à risque

45. La ville de Bambari (située dans la préfecture de la Ouaka) est l'une des principales zones à risque du pays. L'ex-Séléka (principalement l'UPC dirigée par Ali Darrassa) et les combattants antibalaka opèrent à proximité les uns des autres, ce qui provoque des meurtres entre rivaux. En outre, il existe une animosité entre les factions arabes et peuls de l'UPC et les factions antibalaka qui obéissent soit à Edouard Ngaïssona (sous les ordres de Gaëtan Bouadé), soit à Maxime Mokom (sous les ordres d'Omer Beba et de Thierry Madibo) ou sont indépendants (sous les ordres de « Fally »).

46. L'UPC et la faction de Ngaïssona ont signé un pacte de non-agression le 27 janvier 2016, à la suite de quoi elles ont désigné « Fally », qui était auparavant dans le camp de Mokom³⁵, comme ennemi commun. Les 3 et 4 mars, des violences ont éclaté entre l'UPC et la faction de Mokom, entraînant la mort de deux combattants de l'UPC. En représailles, l'UPC a tué quatre personnes qui n'avaient pourtant aucun rapport avec ces attaques³⁶. Le 18 avril, des gendarmes qui se trouvaient sur la route reliant Bambari à Lioto ont tué « Fally ». Après sa mort, ses partisans ont attaqué des éléments de Gaëtan à « Sangaris », le principal camp de déplacés de Bambari³⁷.

47. Après le départ des soldats de la paix de la République démocratique du Congo le 16 février à la suite de graves accusations de violences sexuelles, le camp « Sangaris » est devenu l'épicentre de la violence à Bambari. Des affrontements opposant les factions antibalaka de « Fally » et de Gaëtan avaient déjà été signalés le 22 février³⁸. L'UPC a également fait plusieurs incursions dans le camp de déplacés, à la poursuite d'éléments antibalaka ou pour d'autres raisons³⁹. Le 29 mars, date du second tour des élections législatives en République centrafricaine, le Groupe a été témoin d'une incursion menée par l'UPC, qui affirmait être à la poursuite d'un voleur. Des balles ont survolé un poste électoral⁴⁰, quatre civils ont été gravement blessés par des tirs aveugles, et des centaines de déplacés ont fui, craignant pour leur sécurité.

48. Malgré le déploiement progressif des autorités civiles et la présence de la police, de la gendarmerie et de la MINUSCA, les forces de l'UPC continuent de se déplacer dans les environs de Bambari lourdement équipées. Toutefois, la MINUSCA a créé une zone exempte d'armes le long de la route principale allant de Grimari jusqu'au marché central, qui s'étend à 100 mètres des deux côtés de la route. Bien que les membres de l'UPC ne se déplacent pas avec des armes sur cette route, le Groupe en a vu certains armés à moins de 100 mètres, entre le pont de la rivière Ouaka et le marché central. C'est l'une des principales raisons pour

³⁵ Celui que l'on surnomme « Fally » était l'adjoint du loyaliste de Mokom, Giscard Raskia Ndarata, aussi connu sous le nom de « Cerveau rouge » (voir S/2015/936, par. 74 et 75), un ancien membre des FACA qui s'est échappé de la prison de Ngaragba à Bangui en septembre 2015.

³⁶ Rapport confidentiel du 1^{er} avril 2016.

³⁷ Ce camp de déplacés a été nommé d'après les forces françaises de l'opération Sangaris qui y avaient installé leur base jusqu'au 15 avril 2015, lorsqu'un contingent de la MINUSCA de la République démocratique du Congo l'a repris en charge.

³⁸ Rapport confidentiel du 23 février 2016.

³⁹ Rencontre avec des déplacés au camp Sangaris à Bambari, le 31 mars 2016.

⁴⁰ Rapport confidentiel du 23 avril 2016.

lesquelles les civils ne vont pas au marché, comme l'ont indiqué les autorités locales durant la visite du Président du Comité à Bambari le 26 mai.

49. L'UPC continue aussi d'occuper le bureau de recouvrement de l'impôt agricole de Bambari, obligeant les fonctionnaires de l'État à rendre 50 % des recettes fiscales perçues sur le café qui est transporté vers le Soudan (annexe 15). Par ailleurs, l'UPC s'accapare l'impôt perçu sur le commerce du bétail⁴¹.

50. Le 20 mai, l'UPC a détenu des responsables de la commission électorale nationale pendant plusieurs heures, les accusant de transporter du matériel militaire. Le 25 mai, Ali Darrassa s'est opposé au déploiement de gendarmes en vue de la tenue d'un séminaire politique auquel devaient participer des personnalités venues de Bangui⁴². Cette décision démontre une nouvelle fois la manière dont Darrassa impose ses conditions en ce qui concerne l'extension de l'autorité de l'État.

51. Néanmoins, l'hégémonie de Darrassa sur Bambari a été mise à mal le 4 juillet, lorsque la faction arabe de l'UPC, obéissant aux ordres d'Abdoulaye Ahamat Faya, s'est opposée à la faction peule. Ces affrontements auraient causé la mort de neuf combattants⁴³. Cette division dans la ville fait suite à des conflits qui ont éclaté en juin entre, d'une part, le MPC et le FPRC et, d'autre part, l'UPC dans les préfectures de la Nana-Grébizi et de l'Ouham (voir par. 93 à 96).

B. Bossangoa : bastion des antibalaka

52. Comme indiqué précédemment (voir S/2015/936, par. 85 à 87 et annexe 2.13), l'emprise des groupes armés antibalaka à Bossangoa reste forte. Charlin-Chabardo Momokama, aussi connu sous le nom de « Charly », affirme avoir remplacé Florent Kema, qui a été élu à l'Assemblée nationale, en tant que commandant de zone de la région⁴⁴.

53. Dans cette zone, traversée par une route migratoire partant du Tchad, des incidents entre Peuls et antibalaka sont régulièrement signalés. Des milices antibalaka, qui demandent de l'aide à la gendarmerie pour améliorer les conditions de sécurité, notamment s'agissant des incidents migratoires, auraient essayé de tirer parti de leurs connexions au sein du Gouvernement, notamment avec le député Florent Kema et des officiers hauts gradés des FACA⁴⁵.

V. Est du pays et frontière avec le Soudan et le Soudan du Sud

54. L'est du pays demeure largement sous le contrôle des groupes armés de l'ex-Séléka. Le FPRC est le groupe dominant dans la plupart des préfectures de la Vakaga et de la Haute-Kotto. À Bria, trois factions de l'ex-Séléka, à savoir le FPRC,

⁴¹ Rencontre avec un fonctionnaire du gouvernement central du bureau de recouvrement de l'impôt agricole durant la visite du Président du Comité des sanctions 2127 à Bambari, le 26 mai 2016.

Rencontre avec des transporteurs, Bambari, le 26 mai 2016.

⁴² Rapport confidentiel du 26 mai 2016.

⁴³ Rapport confidentiel du 5 juillet 2016.

⁴⁴ Rapport confidentiel du 10 mai 2016.

⁴⁵ Rapport confidentiel du 25 juin 2016.

le RPRC et l'UPC, continuent de se partager le contrôle de la ville⁴⁶. L'UPC a étendu son contrôle aux préfectures du Mbomou et de la Basse-Kotto et établi une présence à Bria, ainsi que dans la ville minière d'Aigbando (préfecture de la Haute-Kotto)⁴⁷.

55. Les forces régulières de gendarmerie et de police ne sont présentes que dans les plus grandes villes, comme Bria et Bangassou. Les FACA sont déployées à Obo (préfecture du Haut-Mbomou) dans le cadre de la Force régionale d'intervention (FRI) de l'Union Africaine et à Am Dafok (préfecture de la Vakaga) dans le cadre de la force tripartite.

A. L'Union pour la paix en Centrafrique d'Ali Darrassa étend son contrôle au sud-est

56. Pour des raisons stratégiques et économiques, l'UPC a étendu son contrôle au sud-est, dans les préfectures du Mbomou et de la Basse-Kotto. À Mbomou, l'UPC contrôle et occupe les sous-préfectures de Gambo et Ouango. Ses bases sont établies dans les villes de Kémbé, Ouango, Béma et Pombolo⁴⁸. Des éléments armés du RPRC de Joseph Zoundeko, commandé par le colonel David Dacko, sont également présents dans la ville de Gambo.

57. Le commandant de zone de l'UPC, qui dispose d'un effectif d'environ 100 à 200 éléments armés⁴⁹, est posté à Béma, un emplacement stratégique situé à la frontière avec la République démocratique du Congo. Le 18 février, l'UPC a établi une unité militaire composée de 30 à 50 éléments armés dans la ville de Nzako (sous-préfecture de Bakouma) sans rencontrer la moindre opposition de la part des forces ougandaises agissant sous l'autorité de la FRI. L'UPC affirme protéger la population civile des attaques de la LRA⁵⁰. Dans la préfecture de la Basse-Kotto, l'UPC contrôle aussi les plus grandes villes d'Alindao, de Mobaye et de Mingala.

58. Les tentatives du RPRC et de l'UPC d'installer leurs éléments dans d'autres localités de la préfecture du Mbomou, notamment la sous-préfecture de Bangassou en décembre 2015 et la ville de Bakouma plus tôt en 2016, ont été repoussées soit par la MINUSCA, soit par des groupes d'autodéfense⁵¹.

59. En élargissant sa zone de contrôle au sud-est, l'UPC s'est aussi ménagé de nouvelles possibilités d'activités rémunératrices. Certains de ses éléments contrôlent plusieurs mines d'or et de diamants dans les sous-préfectures de Gambo, Ouango et Bakouma. Le Groupe s'est rendu à la mine d'or de Labakézé, qui a été récemment découverte près de Béma et où un poste de contrôle a été mis en place par l'UPC,

⁴⁶ Entretien avec le commandant de la zone du RPRC, Jadis Kamara Tabash, à Bria, le 23 avril 2016; entretien avec le général du RPRC, Zacharia Damane, à Bria, le 23 avril 2016; entretien avec le général de l'UPC, Yaya Scout, à Bria, le 22 avril 2016.

⁴⁷ Mission du Groupe d'experts à Aigbando, le 23 avril 2016.

⁴⁸ Mission du Groupe d'experts, les 7, 8 et 9 juin 2016; mission de la MINUSCA, les 22 et 23 avril 2016.

⁴⁹ Entretien avec le commandant de la zone de l'UPC, le colonel Daoud, à Béma, le 8 juin 2016.

⁵⁰ Rencontre avec Ali Darrassa à Bambari, le 29 mars 2016. Le déplacement de l'UPC à Nzako a été dirigé par Aboulaye Ahamat Faya.

⁵¹ Le 15 décembre, la MINUSCA est parvenue à extraire 11 éléments du RPRC d'un barrage routier à Ngaba, à 30 km de la ville de Bangassou.

dont les combattants creusent le sol à la recherche d'or (annexe 16)⁵². Chaque mois, l'UPC collecte des taxes au marché de Béma pour un montant de 14 000 dollars, principalement auprès des commerçants issus de Yakoma, en République démocratique du Congo⁵³. À Nazko, l'UPC a arrêté des mineurs qui refusaient de payer des taxes illégales (voir l'annexe 17 relatif aux incidents de sécurité survenus dans les environs des sites miniers de l'est du pays).

60. L'UPC a établi des postes de contrôle supplémentaires pour lever des impôts et voler des camions commerciaux et des voyageurs sur les routes reliant les grandes villes des préfectures du Mbomou et de la Basse-Kotto (annexe 18)⁵⁴.

61. L'occupation de Béma par l'UPC a également créé des conditions propices à la contrebande et au trafic d'armes via la République démocratique du Congo. Le port de cette ville constitue le principal point d'entrée pour le matériel militaire provenant de la République démocratique du Congo, qui est souvent échangé contre du bétail, des diamants ou de l'or⁵⁵. Selon des témoins, les combattants de l'UPC venus de Bambari arrivent généralement à Béma non armés mais en repartent avec des armes, des munitions et des uniformes des Forces armées de la République démocratique du Congo (FARDC) (annexe 19). Comme indiqué précédemment (voir S/2015/936, par. 58), l'UPC dispose comme à Béma de lignes de ravitaillement bien établies qui passent par Mobaye et Satema (préfecture de la Basse-Kotto).

62. La présence renforcée de l'UPC dans les préfectures de la Basse-Kotto et du Mbomou a eu de graves conséquences sur la sécurité des populations locales. Des éléments de l'UPC ont arrêté, détenu et agressé physiquement des civils, dont des fonctionnaires, dans ces préfectures et dans les zones où la MINUSCA et la FRI sont présentes⁵⁶. L'UPC recrute de très jeunes soldats à Béma (annexe 20).

B. Résurgence des violences commises par l'Armée de résistance du Seigneur

63. Durant la période considérée, le nombre d'attaques commises par la LRA a augmenté par rapport à 2015 (annexe 21). L'attaque menée le 21 janvier 2016 contre la mission catholique de Bakouma est particulièrement inquiétante. Des membres du personnel employé par l'Église ont été agressés et leurs biens et leur matériel de communication ont été pillés⁵⁷. En janvier et en février, des violences ont également éclaté dans les environs de Zabé, Koyassi, Zemio, Bria, Sam Ouandja, Rafaï et Nzako⁵⁸.

64. Toutefois, à en juger par la diminution du nombre d'incidents signalés dans la préfecture de la Haute-Kotto en 2016 (annexe 22), il semblerait qu'à ce jour, la LRA soit revenue sur son projet d'étendre ses opérations à l'ouest, qui avait été signalé précédemment (voir S/2015/936, par. 118). Jusqu'à avril 2016, pratiquement tous les

⁵² Mission du Groupe d'experts à Béma, le 8 juin 2016.

⁵³ Ibid.

⁵⁴ Le 5 juin 2016, des éléments de l'UPC ont pillé deux camions commerciaux car leurs chauffeurs refusaient de payer 5 millions de francs CFA. Rapport confidentiel du 9 juin 2016.

⁵⁵ Entretien avec des sources confidentielles, à Béma et Bengassou, les 8 et 9 juin 2016.

⁵⁶ Rapport confidentiel du 29 avril 2016 et du 22 mai 2016.

⁵⁷ Rapport confidentiel du 21 janvier 2016.

⁵⁸ Base de données du Groupe d'experts sur les incidents, janvier-février 2016.

incidents signalés se sont déroulés dans le sud des préfectures du Mbomou (Rafaï) et du Haut-Mbomou (Zemio et Obo).

65. Le Groupe a enquêté sur les activités du groupe dissident de la LRA dirigé par le « Docteur Achaye ». Plusieurs sources affirment que ce groupe est responsable de certaines des attaques les plus violentes menées contre des civils le long de la frontière séparant la République centrafricaine et la République démocratique du Congo⁵⁹. Pour se protéger contre ces groupes (majoritairement la LRA, mais aussi l'UPC), des groupes locaux d'autodéfense armés de fusils de chasse se sont mis sur pied dans plusieurs villes de la préfecture du Mbomou. Ces groupes bénéficient du soutien des autorités locales à Agoumar et à Rafaï (annexe 23).

66. Le 17 avril, les groupes d'autodéfense situés à Agoumar (à 5 km de Rafaï) ont repoussé une attaque menée par le groupe du « Docteur Achaye » et, ce faisant, ont blessé un combattant de la LRA qui avait été enlevé auparavant en République démocratique du Congo. Un bataillon de la MINUSCA a dû le sauver (l'annexe 24 met en avant les problèmes concernant le traitement à réserver à ceux que la LRA retient captifs ou qui se rendent). Au cours de cette opération, un soldat de la paix a été abattu par la foule.

67. Le combattant blessé a indiqué au Groupe d'experts que les membres de son groupe, composé d'environ 60 personnes originaires de la République centrafricaine et de la République démocratique du Congo, opéraient depuis Dembia, entre Zemio et Rafaï, où ils achetaient des armes (des fusils d'assaut AK-47, des lance-roquettes et des mitrailleuses à gaz) aux groupes peuls armés⁶⁰. Les dirigeants de ce groupe, neuf combattants au total, sont tous Ougandais.

68. Bien que la LRA soit de plus en plus divisée (ibid., par. 113 à 120), ses nombreux sous-groupes ont fait preuve d'une grande mobilité et contrôlent toujours les voies empruntées pour acheminer les ressources naturelles exploitées illégalement au-delà des frontières internationales (ibid., par. 117)⁶¹. La décision qu'a prise l'Ouganda, le 11 juin, de se retirer de la FRI pourrait constituer un revers majeur dans la lutte contre la LRA si ce pays ne change pas d'avis et qu'aucune autre force ne rejoint cette lutte⁶².

C. Préfecture de la Vakaga et déploiement de la force tripartite

69. La préfecture de la Vakaga demeure le bastion des réseaux de l'ex-Séléka, particulièrement le FPRC et le Mouvement des libérateurs centrafricains pour la justice (MLCJ). Le FPRC et le MLCJ partagent dans une certaine mesure le contrôle financier et administratif de la ville de Birao avec le Sultan, institution traditionnelle dotée d'une autorité judiciaire et d'un pouvoir de médiation⁶³. Dans cette ville, la

⁵⁹ Le Groupe a rencontré un ancien membre du groupe du « Docteur Achaye » le 24 avril et le 19 mai 2016.

⁶⁰ Rencontre avec ce combattant de la LRA à Bria, le 24 avril 2016.

⁶¹ Ibid. Voir aussi le Rapport final du Groupe d'expert sur la République démocratique du Congo, 2015, S/2016/466, par. 172.

⁶² L'Ouganda a envoyé 2 500 soldats, épaulés par 100 membres des forces spéciales des États-Unis d'Amérique.

⁶³ Rencontre avec le Sultan à Birao, le 26 avril 2016.

sécurité des représentants de l'État, qui n'ont aucun réel pouvoir ni autorité, dépend de la bonne entente avec le FPRC et le MLCJ⁶⁴. Cette situation s'apparente à celle d'Am Dafok, à la frontière avec le Soudan⁶⁵.

70. À Am Dafok, le Groupe a constaté la présence d'éléments armés du MLCJ et du FPRC, dont certains étaient en tenue militaire, au bureau des douanes et à la gendarmerie⁶⁶. La position forte du bataillon zambien de la MINUSCA chargé de garantir la sécurité à Vakaga limite l'établissement de postes de contrôle illégaux sur la route menant à Birao. Pourtant, comme l'ont indiqué les autorités locales, ces deux groupes continuent de lever des impôts et d'extorquer de l'argent aux commerçants et aux civils en établissant des postes de contrôle mobiles⁶⁷.

71. De même, le déploiement de la MINUSCA à Birao en 2015 a permis d'améliorer les conditions de sécurité. La situation reste toutefois imprévisible et peut rapidement se dégrader, comme en témoigne la réapparition soudaine et momentanée d'hommes armés en tenue militaire le 22 avril⁶⁸.

72. L'accessibilité des armes et des explosifs dans la région demeure un sujet de préoccupation majeur (annexe 25). Par exemple, le 29 mai, un engin non explosé a détoné à 4 kilomètres de Birao, tuant trois enfants et en blessant grièvement un autre (annexe 26).

Contrebande et trafic illégal d'armes

73. En dépit de la présence de la force tripartite à Am Dafok, les activités de contrebande, y compris d'armes et de munitions, se poursuivent à la frontière séparant la République centrafricaine et le Soudan⁶⁹. La force tripartite et les éléments du MLCJ et du FPRC à Am Dafok ont indiqué au Groupe qu'ils saisissaient régulièrement des armes et des munitions aux éleveurs et aux marchands soudanais et qu'ils les remettaient aux autorités soudanaises⁷⁰. La MINUSCA à Birao a également saisi des grenades à main à des commerçants soudanais et confisqué des munitions de 9 mm que le Groupe n'avait pas observées jusqu'alors dans le pays⁷¹.

74. Afin d'éviter les contrôles aux points d'entrée officiels d'Am Dafok, les contrebandiers utilisent une route transfrontière empruntée par les éleveurs de bétail à 2 kilomètres au nord de la ville⁷². Pendant la saison sèche, ils empruntent également la route reliant Touloulou, un village frontalier soudanais à 120 kilomètres au sud d'Am Dafok, à Ouanda Djallé (préfecture de la Vakaga), puis ils avancent vers Bria (préfecture de la Haute-Kotto). La ville de Tisi, à 90 kilomètres au nord de Birao, est également devenue une plaque tournante pour le

⁶⁴ Rencontre avec le Préfet de la préfecture de la Vakaga, à Birao, le 26 avril 2016.

⁶⁵ Rencontre avec des fonctionnaires de l'État à Am Dafok, le 27 avril 2016.

⁶⁶ Mission du Groupe d'experts à Birao et Am Dafok, du 26 au 28 avril 2016.

⁶⁷ Ibid., rencontre avec le préfet de la préfecture de la Vakaga, le 27 avril 2016.

⁶⁸ Rencontre avec le Sultan à Birao, le 26 avril 2016; rencontre à Birao avec la MINUSCA, le 26 avril 2016.

⁶⁹ Rencontre avec la force tripartite à Am Dafok, le 27 avril 2016. Rencontre avec la société civile et des groupes armés sur la route d'Am Dafok, le 27 avril 2016.

⁷⁰ Ibid.

⁷¹ Rencontre avec la MINUSCA et inspection des armes à Birao, le 28 avril 2016.

⁷² Mission du Groupe d'experts à Am Dafok, le 27 avril 2016.

trafic d'armes et de munitions illégales du Tchad et du Soudan vers la préfecture de la Vakaga⁷³.

Force tripartite

75. Les éléments des FACA déployés dans le cadre de la force tripartite entre le Tchad, le Soudan et la République centrafricaine continuent d'endurer l'animosité généralisée des factions de l'ex-Séléka. Le 15 juin 2015, le redéploiement des FACA à Birao a échoué face à l'ampleur des manifestations organisées par des groupes armés de l'ex-Séléka. Une escalade des tensions a pu être évitée grâce à l'intervention de la MINUSCA. Des manifestations du même type ont eu lieu le 22 avril, lorsque 32 soldats soudanais et membres des FACA ont escorté un membre des FACA depuis Am Dafok pour l'amener à l'hôpital de la MINUSCA à Birao. Les combattants de l'ex-Séléka se sont postés à l'entrée de Birao pour empêcher les FACA d'entrer.

76. Les FACA pâtissent également de la faiblesse de leur chaîne de commandement, d'un manque d'organisation et d'une piètre logistique. En février, 76 soldats des FACA ont fait défection pour protester contre leurs conditions de travail et de vie. La MINUSCA a transporté par hélicoptère de Birao à Bangui une partie du groupe, qu'elle avait hébergée pendant plusieurs semaines, car elle craignait pour sa sécurité⁷⁴. La question de la logistique et de l'organisation des nouvelles opérations de relève des FACA reste floue.

VI. Nord du pays et frontière avec le Tchad

77. Au cours de la période considérée, le nord de la République centrafricaine a connu de nombreux problèmes de sécurité liés en grande partie à la concurrence que se livrent les factions de l'ex-Séléka, à savoir le FPRC, le MPC et l'UPC, pour s'accaparer les levées d'impôt et les possibilités de racket sur le commerce de minerais et l'élevage de bétail.

78. Cette lutte de pouvoir résulte essentiellement de l'expansion et du renforcement militaire de l'UPC et du MPC, dont les activités sont en contradiction avec leur politisation affichée. Séparé du FPRC en juillet 2015, le MPC s'est immédiatement présenté comme étant plus ouvert au dialogue avec les autorités nationales, en particulier sur les questions de désarmement, démobilisation, rapatriement et réintégration⁷⁵. Pour donner des marques de ses intentions, il a nommé un enseignant et économiste, El Bachar Idriss Ahmed, au poste de Président exécutif en décembre 2015. De même, l'UPC a adopté un discours démocratique et n'a eu de cesse de justifier son expansion par la nécessité de protéger les populations, en particulier les musulmans. Toutefois, en réalité, l'UPC et le MPC demeurent des groupes armés organisés comprenant environ 900 et 600 hommes respectivement⁷⁶.

⁷³ Rapport confidentiel du 5 juillet 2016.

⁷⁴ La demande de dérogation a été présentée par la MINUSCA le 14 mars 2016.

⁷⁵ Le MPC s'est déclaré favorable au processus de désarmement, de démobilisation, de rapatriement et de réintégration mais dans la pratique, ses dirigeants ont posé des conditions à leur participation aux activités préalables au processus.

⁷⁶ Pour plus de renseignements sur le MPC et l'UPC, voir [S/2015/936](#), par. 146 à 149 et annexe 2.

79. Diverses initiatives ont été prises afin d'aplanir leurs divergences. Dans ce contexte, le Groupe d'experts note que, depuis son arrivée à Ndélé, le 25 mai, à son retour du Tchad, Nourredine Adam a tenu des réunions avec des représentants de l'UPC et du MPC et avec les autorités locales et le Sultan de Ndélé⁷⁷. Vers le 30 mai, Adam a quitté Ndélé pour se rendre dans la zone de Sikikédé (province de Vakaga), près de la frontière tchadienne⁷⁸.

80. Toutefois, le pouvoir relatif dont dispose Adam n'est pas à la hauteur de son ambition de réunifier les factions de l'ex-Séléka et d'en prendre la tête. Son groupe, le FPRC, a perdu beaucoup de terrain par rapport aux autres factions qui cherchent à préserver et à étendre leurs zones de contrôle respectives. Pour le moment, le MPC semble avoir décidé d'unir ses forces à celles du FPRC⁷⁹, mais l'UPC reste campé sur ses positions et garde son indépendance.

A. Concurrence entre le Mouvement patriotique pour la Centrafrique et le Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique dans la Bamingui-Bangoran

81. Jusqu'en février, le FPRC avait le contrôle quasi exclusif de la préfecture de la Bamingui-Bangoran et de sa capitale Ndélé. Le MPC a par la suite remis en question cette domination.

82. Les incursions du MPC ciblent des zones qui présentent un intérêt économique (pétrole, extraction minière et commerce de bétail). La question des possibilités d'emploi liées à la compagnie pétrolière chinoise PTIAL International Petroleum est abordée aux paragraphes 85 à 89 ci-après. En ce qui concerne l'extraction minière, la concurrence que se livrent les groupes crée des tensions sur les sites d'extraction. Par exemple, le 21 avril, sur le site de Sangba, trois éléments du MPC ont été tués par le FPRC. Un accord prévoyant le versement de 7,5 millions de francs CFA (15 000 dollars) par le FPRC au MPC signé le 17 mai, n'a pu atténuer les tensions que temporairement (annexe 28)⁸⁰.

83. En ce qui concerne les questions de transhumance, la MINUSCA et des membres du personnel d'organisations internationales ont également observé d'importants mouvements d'éléments armés du MPC sur la route entre Ndélé et Bamingui, dont le but aurait été d'assurer la protection des éleveurs en échange d'une rémunération⁸¹.

84. Dans la ville de Ndélé et les villages environnants, le FPRC et le MPC ont tous deux été impliqués dans des meurtres et mauvais traitements de civils et de soldats de l'autre groupe. Souvent, lorsqu'un groupe est accusé de meurtres et d'exactions, l'autre groupe prend des mesures de rétorsion, créant ainsi une spirale de la

⁷⁷ Réunion avec les autorités locales à Ndélé, les 30 et 31 mai 2016.

⁷⁸ Réunion avec Lambert Lissane Moukové et Moussa Maouloud, respectivement chef d'état-major et coordonnateur adjoint du FPRC à Ndélé, le 31 mai 2016.

⁷⁹ Le 24 mai, le MPC a été le premier à publier un communiqué pour démentir les rumeurs d'une réunification de la Séléka (annexe 27).

⁸⁰ Cet accord a été conclu à la suite de l'assassinat de trois membres du MPC par des éléments du FPRC à Sangba. Réunion avec Lambert et Maouloud à Ndélé, le 31 mai 2016.

⁸¹ Rapport officiel confidentiel du 17 juin 2016.

violence⁸². Plusieurs témoins auraient vu des chefs politiques et militaires du MPC, notamment Al Khatim, dans le village arabe de Fehic depuis que le Groupe a étendu son rayonnement à Ndélé. Pour justifier cette présence, les dirigeants du MPC ont déclaré vouloir protéger les Arabes et les Peuls dans la zone et négocier avec Noureddine Adam⁸³.

B. Exploration pétrolière

85. Le 21 mars, une unité du MPC s'est approchée du site d'exploration de la compagnie pétrolière chinoise PTIAL International Petroleum à Gaskai, au nord de Ndélé⁸⁴, après avoir volé du bétail à des éleveurs peuls à proximité du site. Alors qu'ils faisaient feu sur le personnel de la société de sécurité privée FIT Protection, ils ont touché et tué un des leurs⁸⁵. À la suite de cette affrontement, le 1^{er} mai, FIT Protection a signé un accord avec les représentants du MPC et du FPRC, qui prévoyaient entre autres, le versement de 20 millions de francs CFA (40 000 dollars) au MPC et le respect par le MPC et d'autres groupes armés d'un périmètre de sécurité de 80 kilomètres autour du site (annexe 29)⁸⁶.

86. Les représentants du FPRC ont indiqué au Groupe d'experts que la totalité des 20 millions de francs CFA (40 000 dollars) avait été payée au MPC⁸⁷ mais, selon le Directeur général de Fit Protection, Christophe Gazam Betty, la société n'aurait payé au groupe que 2 millions de francs CFA (4 000 dollars)⁸⁸. Gazam Betty a également déclaré au Groupe d'experts que ce paiement était sans lien avec le décès du combattant du MPC et qu'il s'agissait en fait d'une indemnisation versée par la société au MPC parce qu'elle avait refusé d'employer ses combattants comme personnel de sécurité et qu'elle voulait s'assurer qu'ils se tiennent éloignés de la zone à l'avenir.

⁸² Le 19 mai, deux hommes du village de Wi ont tué deux éleveurs peuls à Ndao. En représailles, la communauté arabe de Ndélé a menacé d'attaquer des éléments du FPRC à Wi et a incendié le village. Pour montrer leur bonne volonté à la communauté arabe, et agissant sur ordre du sultan de Ndélé et du général Kanton, les 24 et 27 mai 2016, à Wi, des éléments du FPRC ont arrêté et maltraité plusieurs jeunes hommes et une jeune femme prétendument liés aux meurtriers des deux Peuls. Le 30 mai, le frère des deux hommes accusés de l'assassinat des deux Peuls a été retrouvé mort.

⁸³ Réunion avec un important homme d'affaires à Ndélé, le 31 mai 2016; rencontre avec le personnel de la MINUSCA à Ndélé, le 2 juin 2016.

⁸⁴ Voir S/2014/452, annexe 13.1, pour une carte des concessions pétrolières. PTI-IAS et PTIAL sont toutes deux des filiales du groupe Poly Technologies. Ministère centrafricain des mines et de la géologie, « Mémo sur les sociétés pétrolières PTI-IAS et PTI-IAL », document non daté, disponible à l'adresse <https://wikileaks.org/car-mining/html/PTI-IAS-IAL-2015-Note/page-1.html> (consulté le 1^{er} juin 2016).

⁸⁵ Rapport de FIT Protection sur les incidents survenus, daté du 21 avril 2016, conservé dans les archives de l'ONU. Rapport confidentiel du 1^{er} mai 2016.

⁸⁶ Davy Gaba, qui a signé l'accord, est le responsable de FIT Protection, la société de sécurité du site à Gaskai. Courriel de Christophe Gazam Betty, Directeur général de FIT Protection, daté du 22 mai 2016.

⁸⁷ Réunion avec Lambert Lissane Moukové et Moussa Maouloud, respectivement chef d'état-major et coordonnateur adjoint du FPRC à Ndélé, le 31 mai 2016.

⁸⁸ Réunion avec Christophe Gazam Betty à Bangui, le 27 mai 2016.

87. Officiellement, FIT Protection emploie 172 personnes⁸⁹. La société a été enregistrée en octobre 2015 et, en avril 2016, elle a obtenu une autorisation de port d'armes pour ses agents de sécurité (annexe 30). FIT Protection a engagé un grand nombre de combattants du FPRC dans la région (arguant qu'il s'agissait d'une forme de désarmement, de démobilisation et de réintégration) y compris son chef d'état-major, le « général » Kanton (voir [S/2015/936](#), par. 151)⁹⁰. Kanton, qui est un des signataires de l'accord conclu avec le MPC, a été relevé de ses fonctions à la fin du mois de mai, après qu'il a pris la décision de rejoindre Nourredine Adam au retour de ce dernier en République centrafricaine⁹¹.

88. Le Groupe d'experts a, à plusieurs reprises, exprimé ses préoccupations concernant FIT Protection et ses relations avec les groupes armés. En réponse, FIT Protection a rajouté dans ses conditions générales d'emploi une clause renvoyant aux résolutions du Conseil de sécurité et aux principes de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). La société a également indiqué que ceux, parmi ses agents de sécurité en poste ou ses futures recrues, qui avaient appartenu à un groupe rebelle, devaient faire l'objet d'un contrôle permettant de s'assurer qu'ils n'étaient pas impliqués dans certains types de crimes.

89. Le Groupe d'experts apprécie la volonté de transparence dont fait preuve FIT Protection et les efforts qu'elle fait pour se conformer aux normes internationales, mais il soutient que, quel qu'en soit le montant, le paiement de redevances à des groupes armés constitue une violation du régime des sanctions imposé par l'ONU. Le Groupe indique également qu'en employant des personnes qui ont fait partie de groupes armés, l'entreprise court le risque de financer ces groupes armés lorsque les employés rejoignent la rébellion. Lors d'une réunion avec le Groupe d'experts, le Ministre des Mines et de l'énergie a estimé qu'il était préférable que les forces de sécurité de la République centrafricaine assurent la sécurité de PTIAL⁹².

⁸⁹ Liste des employés sous contrat individuel transmise par courrier électronique au Groupe d'experts par FIT Protection, le 22 mai 2016. Le 26 avril, sur le site de PTI-IAS, le Groupe a rencontré des agents de sécurité travaillant pour FIT Protection mais qui n'étaient pas sous contrat individuel. Selon leurs déclarations, ils étaient payés par FIT Protection mais par l'intermédiaire de la direction du MLCJ et 22 de leurs collègues avaient quitté Birao à la mi-avril pour escorter 11 camions jusqu'à Ndélé. Si la zone exempte d'armes et les mesures de confiance sont généralement respectées à Birao, la MINUSCA n'a pas été informée des mouvements de ces hommes armés.

⁹⁰ Réunion avec Christophe Gazam Betty à Bangui, les 1^{er} avril et 27 mai 2016. Le Directeur adjoint de PTIAL a déclaré au Groupe d'experts ne pas avoir connaissance des antécédents du personnel de sécurité de FIT Protection ni de l'accord signé le 1^{er} mai 2016. Réunion à Bangui, le 26 mars 2016; entretien téléphonique, le 9 juillet 2016.

⁹¹ Réunion avec Christophe Gazam Betty à Bangui, le 10 juin 2016. Le 12 juillet, Gazam Betty a adressé au Groupe d'experts un courrier électronique dans lequel il expliquait qu'à l'époque où il a rejoint Nourredine Adam, Kanton était toujours en période d'essai et qu'il n'avait pas encore été formellement engagé ni payé. Ce courrier électronique est conservé dans les archives de l'ONU.

⁹² Réunion avec le Ministre des Mines et de l'énergie à l'occasion de la visite du Président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [2127 \(2013\)](#), à Bangui, le 27 mai 2016.

C. Déplacements du Mouvement patriotique pour la Centrafrique le long de la frontière tchadienne vers l'ouest

90. Depuis sa création en juillet 2015, le MPC a progressivement étendu son influence sur la zone frontalière avec le Tchad, s'imposant comme le groupe armé le plus puissant de la région. Non content de renforcer sa présence dans la Bamingui-Bangoran vers l'est, au détriment du FPRC (voir par. 81 à 84), le MPC a étendu sa zone d'opérations vers l'ouest jusqu'à Paoua et Pougol (préfecture de l'Ouham-Pendé).

91. Cette expansion à l'ouest s'est faite grâce à la coopération du MPC avec le groupe armé Révolution et justice (voir S/2015/936, par. 140 à 142), notamment dans le cadre de patrouilles communes et de points de contrôle partagés, comme on a pu l'observer à Pougol, par exemple⁹³. Une base commune aurait également été établie à Bodjomo (préfecture de l'Ouham)⁹⁴. Présent dans la région depuis 2013, le groupe Révolution et justice apparaît aujourd'hui comme le partenaire mineur dans l'association MPC/RJ. Plus faible sur le plan militaire, ce groupe connaît également une crise au sein de sa direction, son chef d'état-major, Raymond Belanga, contestant publiquement l'autorité de son président, Armel Sayo. Ce dernier a été Ministre de la jeunesse et des sports entre le 22 août 2014 et la fin de la période de transition.

92. L'expansion du MPC et l'aide qu'il apporte aux activités de transhumance ont suscité l'inquiétude des populations locales et parfois donné lieu à des incidents avec les groupes d'autodéfense et les milices antibalaka. Ainsi, le 11 juin, à Ngaoundaye, près des frontières camerounaises et tchadiennes, des combats ont éclaté entre des éleveurs peuls escortés par le MPC et Révolution et justice et les antibalaka⁹⁵. Ces affrontements auraient fait 15 morts parmi les éléments du MPC et de Révolution et Justice et les peuls, qui ont aussi perdu une centaine de têtes de bétail et 14 armes. La plupart des habitants de Ngaoundaye ont été déplacés et beaucoup ont traversé la frontière vers le Tchad et le Cameroun. Le 15 juin, en représailles de l'attaque du 11 juin, des éléments du MPC et de Révolution et justice auraient incendié des maisons et se seraient livrés à des pillages à Ngaoundaye.

D. Réorganisation de l'ex-Séléka dans la Nana-Grébizi et l'Ouham

93. Comme dans les préfectures du Mbomou et de la Basse-Kotto (voir sect. III.A ci-dessus), l'UPC a étendu ses opérations à la préfecture de la Nana-Grébizi (Mbrès, Kaga-Bandoro, Ouandago) et au nord-est de la préfecture de l'Ouham (Ouandago, Kabo et Sido). Ses dirigeants ont une nouvelle fois justifié la présence du groupe par la nécessité de protéger les Peuls dans une région où les Forces nationales de sécurité sont absentes.

94. L'expansion de l'UPC provoque des tensions avec deux autres factions de l'ex-Séléka : le MPC et le FPRC. Ces deux groupes estiment que la Nana-Grébizi et le

⁹³ Rapport confidentiel du 10 mai 2016.

⁹⁴ Rapport confidentiel du 15 mai 2016.

⁹⁵ Rapports confidentiels du 17 juin 2016.

nord-est de la préfecture de l'Ouham relèvent de leur zone d'influence (voir S/2015/936, par. 146 à 157). Dépassant les différends qui ont pu autrefois les opposer, ils font front commun pour contenir l'influence croissante de l'UPC.

95. Le 19 juin, près d'Ouandago (à 46 km au nord-ouest de Kaga Bandoro), des affrontements entre le FPRC et le MPC et des éléments de l'UPC ont fait entre 10 et 15 morts, dont un civil. Le lendemain, des combats entre les mêmes groupes ont été également signalés à Batangafo (préfecture de l'Ouham)⁹⁶. Dans des lettres adressées à la MINUSCA, le MPC et l'UPC se renvoyaient la responsabilité de l'incident et s'accusaient l'un et l'autre de vols de bétail et d'actes de violence contre les populations, en particulier les Peuls (annexe 31).

96. Outre les tensions liées au contrôle des revenus, il est probable que ces affrontements aient un lien avec la tentative de Nourredine Adam de réaffirmer son autorité au sein de l'ex-Séléka. Avec la coalition FPRC/MPC, Adam tente de limiter l'expansion géographique de l'UPC et, éventuellement, de forcer le groupe à se rallier à un mouvement Séléka réunifié. Après des incidents survenus à Ouandago et Batangafo, les tensions se sont étendues à d'autres zones, notamment aux Mbrès, où la coalition FPRC/MPC a renforcé sa présence, et plus à l'est à Sam-Ouandja et Bria, où des éléments du FPRC auraient été envoyés, ainsi qu'à Bambari et Kaga-Bandoro⁹⁷.

VII. Ouest du pays et région limitrophe du Cameroun

97. Dans la région occidentale du pays, voisine du Cameroun, l'insécurité se concentre au nord de Bouar, le chef-lieu de la préfecture de la Nana-Mambéré. Les FACA qui s'étaient déployées dans la région (ibid., par.201) se sont pour la plupart repliées à Bouar. Seule une petite unité est toujours déployée à Niém. Depuis avril 2016, la reprise des affrontements, dont la plupart opposent des antibalaka et des Peuls armés, a entraîné le déplacement forcé de plus de 1 000 personnes dans les régions de Kouï, Bocarangua et Bouar⁹⁸. Bien qu'il ait mis fin à ses attaques sur la route principale et se dise disposé à prendre part au processus de désarmement, démobilisation et réintégration, le FDPC continue de commettre des exactions à proximité de la frontière camerounaise.

A. Soulèvement de Peuls armés dans le nord-ouest

98. En décembre 2015 s'est créé un nouveau groupe armé peul, baptisé « 3R » (pour « Retour, Réclamation et Réhabilitation » des communautés peules musulmanes qui ont fui la région pour se réfugier au Cameroun). Ce groupe opère au nord de Bouar (préfecture de la Nana-Mambéré), dans la sous-préfecture de Kouï (préfecture de l'Ouham-Pendé). Il y combat activement la milice antibalaka dirigée par le clan Ndalé basée à Bouar (ibid., par. 205 et 206) et d'autres groupes antibalaka locaux de l'Ouham-Pendé, indépendants de la milice Ndalé.

99. Les 3R sont dirigés par d'anciens membres du Front populaire pour le redressement (FPR), un groupe armé tchadien commandé par Mahamat Abdoul

⁹⁶ Rapports confidentiels des 21 au 24 juin 2016.

⁹⁷ Rapports confidentiels des 24 et 30 juin 2016.

⁹⁸ Rapport confidentiel du 3 mai 2016.

Kadre, également connu sous le nom de « Baba Laddé », que les autorités de transition centrafricaines ont extradé vers le Tchad le 2 janvier 2015⁹⁹. Toutefois, les liens opérationnels qui unissent les 3R et l'UPC d'Ali Darrassa, qui était chef d'état-major du FPR avant de rejoindre la Séléka en décembre 2012, ne sont pas clairs.

100. Les vols de bétail et les prises d'otages attribués aux antibalaka donnent souvent lieu à de violentes représailles de la part des 3R. Le groupe d'experts s'est entretenu à Bouar avec quatre membres des antibalaka, qui ont raconté que le 1^{er} juin, des membres de 3R avaient attaqué leur village, Gbalamo, car ils les soupçonnaient d'avoir enlevé une de leurs épouses¹⁰⁰. Au cours de cette attaque, neuf personnes ont trouvé la mort, trois ont été blessées et plusieurs maisons ont été incendiées.

101. D'après des antibalaka les ayant affrontés et des membres de la MINUSCA, les 3R seraient en possession de plusieurs fusils d'assaut Galil (on trouvera plus de détails sur les enquêtes du Groupe d'experts concernant ces armes à l'annexe 32)¹⁰¹.

B. Réapparition du Front démocratique du peuple centrafricain d'Abdoulaye Miskine à Zoukombo

102. Le 20 mai, environ 35 combattants armés du FDPC sont arrivés dans le village de Zoukombo (préfecture de la Nana-Mambéré), situé sur le principal axe d'approvisionnement à proximité de la frontière camerounaise, et ils ont investi l'école primaire (annexe 33)¹⁰². Les combattants ont déclaré au Groupe d'experts qu'ils étaient disposés à participer au processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration (DDR), mais qu'ils n'avaient jusqu'alors rien reçu de la part du Gouvernement, hormis les 150 000 francs CFA que leur avait remis une délégation du Ministère de l'intérieur dont ils avaient reçu la visite le 28 mai¹⁰³. Les combattants ont également revendiqué la propriété foncière de plusieurs terrains comme condition de leur participation au processus de désarmement, démobilisation et réintégration.

103. Les combattants ont également déclaré au Groupe d'experts qu'une partie du groupe, menée par Leonard Kormadji, avait pris la direction de Kabo (préfecture de l'Ouham) et qu'une autre partie s'était installée à Abba, au sud de Zoukombo. D'après des documents récupérés par la MINUSCA à Zoukombo en juin 2015, le FDPC ne compterait pas plus d'une centaine de combattants (voir *ibid.*, annexe 5.1).

104. Bien qu'ils aient mis fin à leurs attaques sur l'axe d'approvisionnement principal depuis le début de la période électorale, fin octobre 2015, probablement

⁹⁹ Notamment le général Sidiki Abass, le colonel Ousman Mohamed (chef d'état-major) et le colonel Ahmad Ali. Ce dernier a été mentionné par Mahamat Abdoul Kadre lors de son interrogatoire par les autorités de justice transitionnelle à Bangui en décembre 2014. Procès-verbal consigné dans les archives de l'ONU.

¹⁰⁰ Entretien avec de présumés preneurs d'otages antibalaka originaires de Gbalamo, Bouar, 6 juin 2016.

¹⁰¹ Rencontre avec le personnel de la MINUSCA à Bouar, 7 juin 2016

¹⁰² En juin 2015, les soldats de la MINUSCA ont détruit la base principale du FDPC, située à proximité de Zoukombo, dispersant ainsi les combattants du Front.

¹⁰³ Entretien avec Enoch Enoch Djointan (chef d'état-major), Gustav Guingi (porte-parole) et Edouard Bossian (ancien chef d'état-major), Zoukombo, 7 juin 2016 (voir annexe 34).

dans l'intention d'entamer des négociations avec le Gouvernement nouvellement élu, les combattants du FDPC dans la région de Zoukombo continuent de voler du bétail et d'extorquer argent et objets de valeur aux villageois et aux voyageurs sur les routes secondaires en direction du nord, vers Niem et Besson (préfecture de la Nana-Mambéré).

105. Le 10 juillet 2016, le groupe a libéré trois des 15 otages camerounais qu'il retenait prisonniers depuis mars 2015 pour qu'ils puissent recevoir des soins médicaux à Baboua. Deux d'entre eux sont morts¹⁰⁴. Un autre otage était décédé en captivité auparavant et 11 otages ont été transférés à Zoukombo le 9 juillet, où ils sont toujours retenus par le FDPC au moment de la soumission du présent rapport, alors que des négociations sont en cours pour leur libération¹⁰⁵. Le Vice-Président du FDPC, Ferdinand Mbokoto-Madji, s'était déjà rendu de Brazzaville à Yaoundé en janvier 2016 pour négocier le versement d'une rançon avec les autorités camerounaises, mais avait été arrêté à cette occasion¹⁰⁶.

C. Levée partielle de la suspension du Processus de Kimberley

106. Le 2 juin, les autorités minières centrafricaines ont autorisé l'exportation de diamants bruts en provenance de la sous-préfecture de Berbérati. C'était la première exportation de la République centrafricaine depuis qu'elle a été suspendue du Processus de Kimberley, le 23 mai 2013. La sous-préfecture de Berbérati a été déclarée « zone conforme » le 18 mars 2016, après qu'une équipe internationale de suivi du Processus de Kimberley a validé l'évaluation d'un comité national de suivi, réalisée sur la base des critères énoncés dans le cadre opérationnel annexé à la décision de levée partielle de la suspension, qui avait été prise au mois de juin 2015¹⁰⁷.

107. Après Berbérati, le Comité de suivi du Processus de Kimberley a proposé que les sous-préfectures de Nola, Gadzi et Carnot soient ajoutées à la liste des zones conformes¹⁰⁸. Parallèlement à ce processus, le 10 mars, la SODIAM (bureau d'achat) et le Ministère des mines ont signé un mémorandum d'accord, prévoyant notamment que la conformité des sous-préfectures de Bouar, Boda et Mbaiki, situées dans l'ouest du pays, serait examinée avant le 30 juin. Le Président du Processus de Kimberley a assisté à la signature du mémorandum.

¹⁰⁴ Rapports confidentiels des 12 et 13 juillet 2016. Des preuves confirmant la responsabilité du FDPC dans la prise d'otages du mois de mars 2015 étaient présentées à l'annexe 5.1 du rapport publié sous la cote S/2015/936. Patrick Bissi, un transfuge du FDPC, a aidé deux otages camerounais à s'échapper, et son nom figurait sur la liste des éléments du FDPC récupérés par la MINUSCA au camp de Zoukombo le 21 juin 2015.

¹⁰⁵ Le groupe de combattants du FDPC retient également en otage le maire et sous-préfet de Baboua (préfecture de la Nana-Mambéré) et un pasteur d'Abba depuis juillet 2015. Entretien avec les autorités locales à Bouar, 8 juin 2016.

¹⁰⁶ Entretien avec les services de renseignement camerounais, Yaoundé, 27 avril 2016.

¹⁰⁷ Processus de Kimberley, « Décision administrative sur la reprise des exportations des diamants bruts en provenance de la République centrafricaine », consultable à l'adresse suivante : www.kimberleyprocess.com/fr/system/files/documents/decision_administrative_reprise_des_exportations_des_diamants_de_la_rca.pdf.

¹⁰⁸ Site Web du Processus de Kimberley, consulté par le Groupe d'experts le 25 juin 2016. Liste conservée dans les archives de l'ONU.

108. Le Groupe d'experts estime que ce processus parallèle risque de susciter de faux espoirs dans les régions concernées, et qu'il n'est pas conforme au cadre opérationnel du Processus de Kimberley, qui donne au Comité de suivi du Processus la prérogative de proposer l'intégration de nouvelles sous-préfectures. Pour rappel, aux termes du cadre opérationnel, le Comité de suivi évalue la conformité des sous-préfectures selon trois critères : le respect de l'autorité de l'État, l'absence d'activités systématiques de groupes armés ayant un impact sur la production ou le commerce de diamants et la libre circulation des biens et des personnes (ibid., par. 218).

109. À cet égard, le Groupe d'experts avait constaté, dans son précédent rapport (ibid., par. 221 à 228), l'absence d'indications d'une participation systématique de groupes armés au commerce de diamants dans les sous-préfectures dont la réintégration était alors proposée, dont Gadzi (préfecture de la Mambéré-Kadeï) ne faisait pas partie. À Gadzi, toutefois, le Groupe avait constaté l'implication d'antibalaka dans la production et le commerce des diamants à Sasélé (ibid., par. 222). Le 30 avril, le comité de suivi local a noté que les antibalaka n'étaient plus présents sur le site et annoncé un taux de sécurité de 85 %, sans donner plus de précisions¹⁰⁹.

110. La liberté de circulation reste néanmoins menacée. La MINUSCA a signalé plusieurs agressions à l'encontre de déplacés et de réfugiés musulmans qui regagnaient leur foyer (annexe 35). Si à Berbérati, tous ceux qui avaient été déplacés ont pu rentrer chez eux, il n'en est pas de même à Carnot, où seule une partie des déplacés ont pu revenir¹¹⁰. Dans un rapport établi à la suite de sa visite du 24 avril dans le but de justifier la réintégration de Carnot, le comité de suivi local a affirmé qu'un certain nombre de musulmans avaient quitté le camp de déplacés¹¹¹.

111. Aucun des incidents signalés par la MINUSCA en 2016 n'a a priori fait de victime, et aucune des agressions mentionnées ne visait des exploitants de mines de diamants, contrairement à 2015, où au moins cinq incidents de ce type avaient été recensés (ibid., annexe 5.15).

VIII. Mise à jour de la liste des personnes et entités visées par des sanctions

112. On trouvera à l'annexe 36 une liste mise à jour des personnes et entités visées par des sanctions (ainsi que les salaires versés à Yekatom).

IX. Recommandations

113. Le groupe d'experts recommande que le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution [2127 \(2013\)](#) concernant la République centrafricaine :

¹⁰⁹ « Formulaire de justification et d'évaluation de la zone conformité de Gadzi », rapport établi par le Comité de suivi local le 14 mai 2016 et conservé dans les archives de l'ONU.

¹¹⁰ Entretien téléphonique avec le représentant du camp de déplacés de Carnot, 15 juin 2016.

¹¹¹ « Formulaire de justification et d'évaluation de la zone conformité de Carnot », rapport établi par le Comité de suivi local le 13 mai 2016 et conservé dans les archives de l'ONU.

- a) Encourage la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs à coordonner ses initiatives politiques relatives à l'embargo sur les armes imposé à la République centrafricaine avec celles de l'Organisation des Nations Unies, de l'Union africaine et de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale;
- b) Encourage les pays de la région à coopérer avec les autorités centrafricaines afin que des demandes de dérogation soient soumises au Comité pour pouvoir rapatrier le matériel militaire appartenant aux forces armées centrafricaines qui est toujours en leur possession;
- c) Encourage la MINUSCA, en coopération avec les autorités centrafricaines, à établir une présence militaire et à procéder à des inspections à Am Dafok, Bema et d'autres points stratégiques du trafic d'armes transfrontalier dont la MINUSCA a connaissance;
- d) Encourage le mécanisme de coordination national des programmes de la réforme du secteur de la sécurité; de désarmement, démobilisation, rapatriement et réintégration, et de réconciliation nationale, à s'assurer, en coopération avec la MINUSCA et la mission militaire de l'Union européenne, que les soldats des FACA aient dans toutes les préfectures un accès égal au processus d'enregistrement et à la procédure de vérification simplifiée;
- e) Encourage le Comité de suivi et l'Équipe chargée du suivi du Processus de Kimberley à convenir ensemble d'indicateurs et de seuils de référence en ce qui concerne la libre circulation des personnes dans les sous-préfectures qu'il est proposé de réintégrer au Système de certification du Processus de Kimberley;
- f) Encourage les autorités centrafricaines à mener une enquête approfondie sur les crimes commis par l'ancien Directeur de l'Office centrafricain de répression du banditisme, M. Yekoua-Kette, et par d'autres responsables de l'Office;
- g) Encourage les autorités centrafricaines à mener les enquêtes qui s'imposent et à poursuivre et juger l'ensemble des individus ayant commis des crimes contre le personnel humanitaire et le personnel de maintien de la paix;
- h) Encourage la MINUSCA, en coopération avec d'autres partenaires, à mettre en place un mécanisme de prise en charge des combattants de l'Armée de résistance du Seigneur qui se sont rendus, se sont échappés ou ont été capturés.

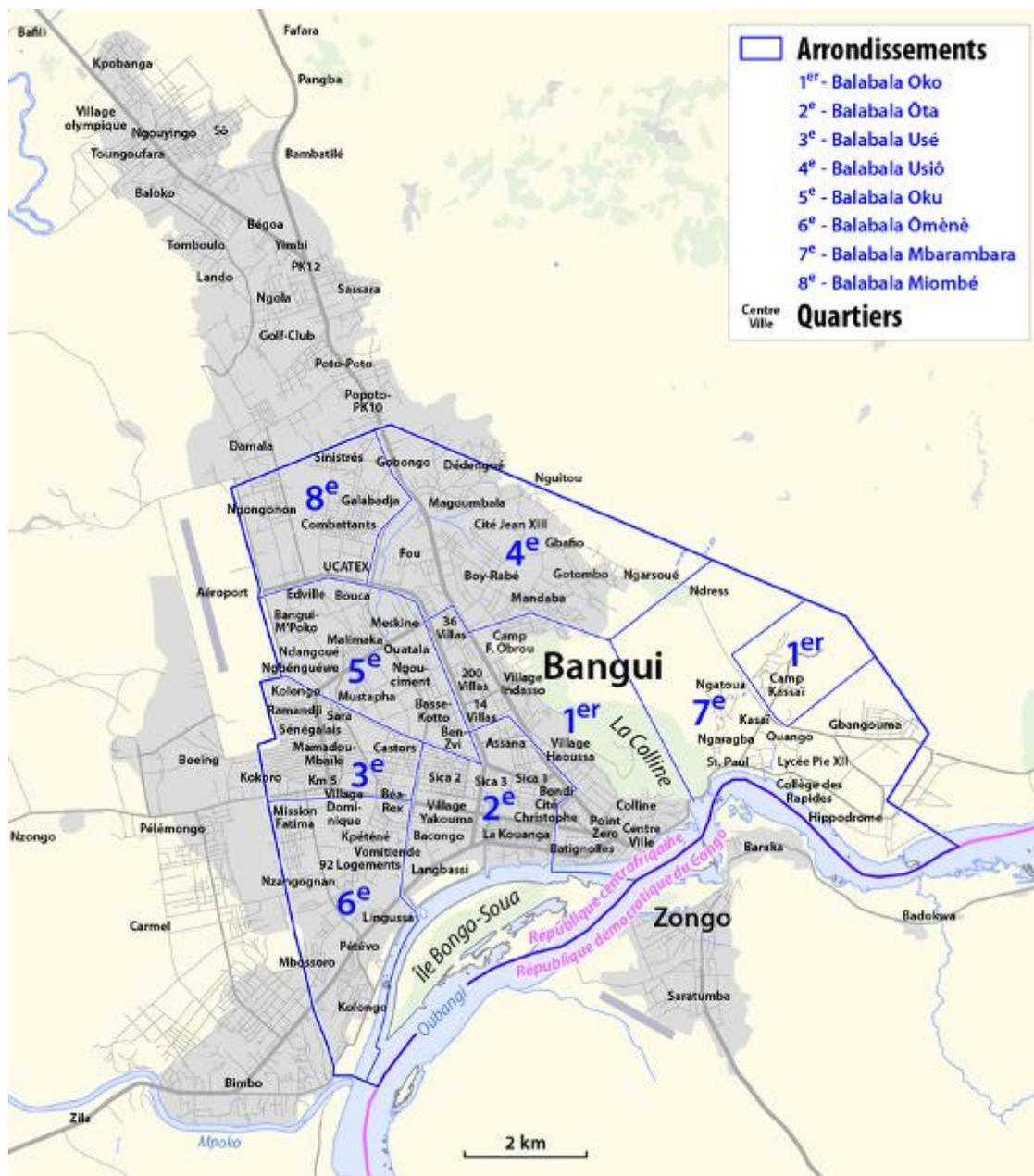
Annexes to the Midterm report of the Panel of Experts on the Central African Republic extended pursuant to Security Council resolution 2262 (2016)

Contents

	<i>Page</i>
Annex 1: Map of regions in Central African Republic	32
Annex 2: Bangui districts and neighbourhoods	33
Annex 3: MPC communiqué dated 20 May 2016	34
Annex 4: MPC Communiqué of 17 April 2016	36
Annex 5: UPC Letter dated 18 April 2016	39
Annex 6: Draft calendar of meetings between President Touadéra and armed groups	40
Annex 7: Communiqué of the Presidency issued on 18 May 2016	41
Annex 8: Appointed personalities in government; and in the President and Prime Minister's cabinets	42
Annex 9: UPC's letter to the President dated 3 April 2016	48
Annex 10: Excerpts of the Press release of the 6th Ordinary Summit of ICGLR Heads of States and Governments	50
Annex 11: Pictures of birth and death certificates of a victim abused and killed by the OCRB	51
Annex 12: Decree of the nomination of the new Head of OCRB	55
Annex 13: Ali Darassa's command responsibility over 2015 attacks between Bambari and Mbrès	56
Annex 14: Reported incidents against humanitarian personnel	58
Annex 15: Ali Darassa's order to the State tax collection office for agricultural products (ORCCPA)	59
Annex 16: The newly discovered goldmine under control of UPC armed elements in Labekeze	60
Annex 17: Security incidents at mining sites in the east of the CAR	62
Annex 18: UPC establishing checkpoints, levying taxes and occupying government buildings in Mbomou prefecture	65
Annex 19: UPC combatants wearing FARDC uniforms in Bema and Ndassima	67
Annex 20: Young UPC armed fighters in Ouango	69
Annex 21: LRA incidents in CAR from January 2015 to June 2016	70
Annex 22: LRA area of operations by alleged incidents in Eastern CAR from January-May 2016	71
Annex 23: Local self-defence group in Agoumar with the Mayor of Rafai, Mr. André Selim	72
Annex 24: Treatment of surrendered and captured LRA	73

Annex 25: Weapons handed over in Vakaga	74
Annex 26: 29 May 2016 explosion of an unexploded ordnance	75
Annex 27: MPC press communiqué of 24 May 2016	76
Annex 28: Compensation agreement following the killing of three MPC elements by FPRC elements in Sangba	77
Annex 29: Agreement between FIT Protection (Davy Gaba), FPRC (General Kanton), and the MPC (General Moussa)	80
Annex 30: FIT Protection authorization issued by the Minister of Defence to carry weapons	81
Annex 31: MPC and UPC letters	82
Annex 32: Galil rifles seized in the CAR	85
Annex 33: FDPC combatants occupying Zoukombo primary school	86
Annex 34: Meeting with FDPC leadership in Zoukombo	87
Annex 35: Incidents during the first half of 2016 targeting Muslims	88
Annex 36: Update on sanctioned individuals and entities	89

Annex 2: Bangui districts and neighbourhoods



Annex 3: MPC communiqué dated 20 May 2016 on the end of President Touadéra's consultations with armed groups. Document obtained by the Panel from a confidential source on 23 May 2016

MOUVEMENT PATRIOTIQUE POUR
LE CENTRAFRICAINE (MPC)

PRESIDENCE

BUREAU EXECUTIF NATIONAL

SECRETARIAT GENERAL

N° *047* /MPC/ PR/ BE/ SG / 2016

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Unité – Dignité – Travail

**COMMUNIQUE DE PRESSE RELATIF AUX ROUNDS DE
CONCERTATIONS AVEC LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
ET CHEF DE L'ETAT CENTRAFRICAINE, SON EXCELLENCE M.
FAUSTIN ARCHANGE TOUADERA**

Après la publication du communiqué de presse relatif au Premier Round de Concertation avec le Président de la République, Chef de l'Etat, Son Excellence Faustin Archange TOUADERA¹, ***nous nous sommes rendus enfin de compte que ce dernier est resté recroqueviller sur sa position d'exclusion.*** A la fin dudit communiqué, il a précisé en guise de conclusion ce qui suit : « *elle indique, enfin, la disponibilité de Son Excellence Monsieur le Président de la République, Chef de l'Etat a examiné au terme du DDRR, les autres questions objets de préoccupations de quelques groupes armés.* »

En effet, ce dernier demeure obnubilé par une rancœur et une inflexibilité notoire quant à l'application de sa politique d'exclusion mise en route depuis la formation du gouvernement de Simplicie-Aurélien SARANDJI. Et, comme mars en carême, il a confirmé et certifié sa politique d'exclusion le 18 mai 2016 par la désignation des cadres de son Cabinet, des Ministres- Conseillers et des Conseillers près la Présidence de la République². L'ensemble corrélé de ses décisions à tête de l'Etat démontre à suffisance qu'il entend continuer à faire la cité pour nous et sans nous « les autres³ ». Pour ce faire, nous restons intimement convaincus que ***par son positionnement politique, tout indique qu'il est entrain de remettre en cause tout le travail que nous avons accomplis depuis un long moment avec la Minusca et la Sangaris.***

¹ <http://takaparifer.over-blog.com/2016/05/communique-de-la-presidence-relatif-a-la-concertation-de-touadera-avec-les-groupes-armes.html>

² Cf. Décret N° 16.247 portant nomination des personnalités à la Présidence de la République.

³ Ce terme se réfère à la minorité musulmane centrafricaine dans son ensemble.

Par ailleurs, nous, pour notre part, exigeons que soit « stoppée la stigmatisation et le mépris » dont nous en sommes victimes depuis des décennies car nous ne sommes pas des « sous-citoyens » ou « des problèmes sociaux » comme certains l'entendent en nous mettant en marge de la gestion de la cité. En effet, nous sommes des « sujets de droit » comme tout autre c'est à dire des citoyens à part entière. Et, nous ne demandons que le respect du « contrat social » qui passe par la pleine jouissance des attributs de la citoyenneté et par l'inclusion dans toutes les sphères politiques, économiques, sociales et culturelles.

De ce fait, on ne doit pas penser que notre mise à l'écart de la gestion publique contribuera à la mise sur scelle de la nouvelle nation centrafricaine. Nous ne saurons tolérer cette marginalisation bis-repetita car nous ne sommes pas prêts à rester en marge et contempler les autres « faire la cité » à notre place. La paix que tout le monde appelle de tous ses vœux, doit être construite avec nous et non en nous excluant de ladite dynamique. En revanche, nous gagnerions en privilégiant une « sortie de crise négociée » qui mettra ensemble et sur le même pied d'égalité les chrétiens, musulmans et animistes.

Par conséquent, il semble logique que la communauté internationale s'implique d'avantage pour nous (les politico-militaires et le gouvernement) inciter à parvenir au préalable à un « Accord Politique Global Inclusif » pouvant répondre efficacement et durablement aux racines des maux de la société centrafricaine (le mépris de l'autre, l'oppression, la marginalisation et l'exclusion) avant d'engager la conceptualisation du DDRR. Tant que les racines de ces maux ne sont pas extirpées, toute tentative de façade tentant à embaumer « le mal-centrafricain » ne sera que vaine entreprise. Il est donc plus que jamais nécessaire de régler le problème de fond de la crise centrafricaine avant d'engager tout processus de DDRR (aussi nécessaire soit-il).

Ainsi, nous demandons à la communauté internationale qui est au chevet de notre pays de s'impliquer d'avantage afin de réduire ce gap et d'éviter au pays d'atermoiements inutiles.

Fait à Kaga Gandoro, le 20 mai 2016

Le Président Exécutif du MPC



M. Elbachtar IDRISS AHMED

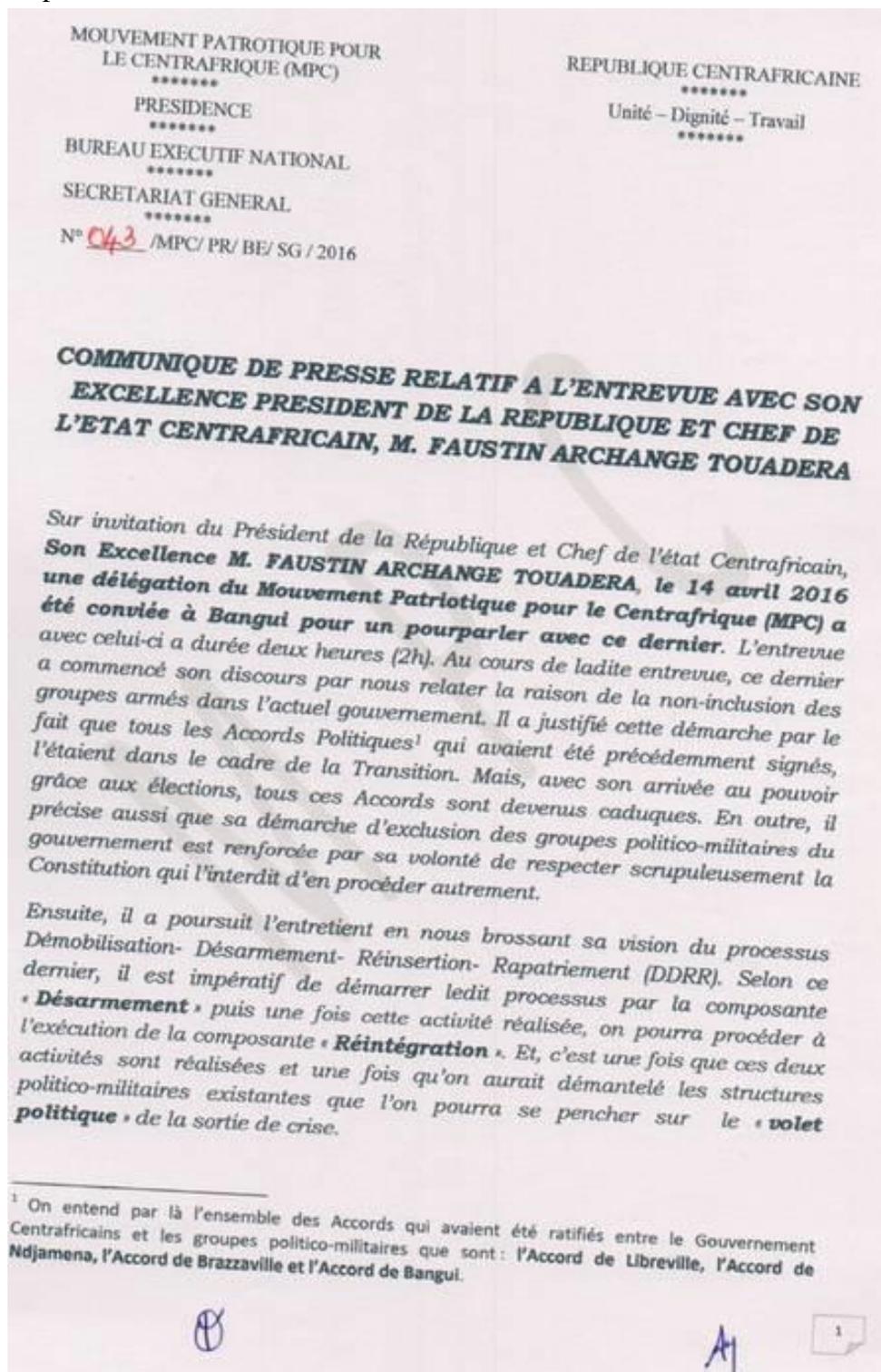
Economiste Consultant

Tel: (+236) 75559292 / 77668471

Email: aalwadabi@gmail.com

idrissahmed@hotmail.com

Annex 4: MPC Communiqué of 17 April 2016 following the meeting between the group's representatives and President Touadéra. Document obtained by the Panel from a confidential source on 23 April 2016



A la fin de son discours, nous lui avons fait remarqué qu'il nous semble très hasardeux et préjudiciable de vouloir lancer le processus DDRR par la composante « désarmement » sans avoir au préalable mis en place un « **Cadre Stratégique et Républicain**² » permettant de définir et de conceptualiser la « **Reforme du Secteur de la Sécurité** » (RSS). Pour ce faire, nous lui avons proposés de commencer prioritairement le DDRR par la mise en place dudit Cadre Stratégique et Républicain qui permettra de conceptualiser et de planifier la mise sur-pied des FDS avant toute chose. Nous pensons intimement que c'est seul cet organe qui permettra de déterminer le dosage et la configuration (composition, répartition et effectif) des hommes en armes assurant l'équilibre des sensibilités régionales, ethniques et religieuses des Forces de Défense et de Sécurité (la Police, la Gendarmerie, l'Armée, la Douane, les Gardes Forestiers, les Gardes Pénitenciers, les Gardes Frontières.....). Une fois que cette activité est réalisée, les autres composantes du processus DDRR s'en suivront logiquement.

Au terme de la rencontre, nous n'avons pas manqué l'occasion de lui réitérer notre volonté de voir lancer le processus DDRR par la mise en place du cadre stratégique et républicain permettant de travailler pour la définition et la conceptualisation de la RSS. Nous lui avons aussi exprimé notre entière disponibilité pour des plus amples discussions autour desdites questions (de la participation à la gestion du pays et du DDRR).

Par ailleurs, il faut se souvenir que quand nous étions obligés de prendre des armes c'est qu'il y avait un sérieux problème de fond au sein de la société centrafricaine (le problème d'oppression et marginalisation de la minorité musulmane centrafricaine depuis les premières heures des indépendances) qui n'a pas été résolu par un cheminement pacifique. Des négociations s'étaient succédé sans que les résolutions y relatives ne s'étaient vues appliquées.

Ensuite, quand beaucoup de leaders centrafricains tergiversaient à propos de ces élections de sortie de crise censées ramener au pouvoir des Représentants légaux de l'Etat, nous, au niveau du MPC, avons unanimement et unilatéralement souscrit pour la tenue impérative de celles-ci³. Nous y avons adhéré c'est parce que nous croyons que nos revendications légitimes pourraient avoir de résonance avec la tenue de celles-ci. Mais, nous n'avons nullement pensés qu'en adhérant au principe dicté par la communauté

² Ce cadre stratégique et républicain est un cadre politique global qui permettra de lancer le débat autour du RSS, de faciliter la représentativité de toutes les composantes de la société Centrafricaine aux FDS (la Police, la Gendarmerie, l'Armée, la Douane, les Gardes Forestiers, les Gardes Pénitenciers, les Gardes Frontières.....), l'opérationnalisation de celles-ci et de signer le début du retour de la paix en Centrafrique.

³ Cf. Communiqué de Presse N°_19_/MPC/ PR/ BE/ SG / 2015 qui se trouve en Annexe.

2

internationale on pourrait au finish se voir refuser le droit de participer à l'exercice du pouvoir sous-prétexte de la défense de la Constitution.

D'ailleurs, nous ne sommes pas entrain d'implorer la charité ou la clémence pour accéder à un supposé « partage de gâteaux » mais, nous exprimons là notre droit le plus absolu de participer à la mise en place du nouveau « contrat social » et d'exercer des hautes fonctions de la république. Nous avons le même droit que n'importe quel citoyen de servir notre pays et l'on ne doit pas pour de quelconques raisons nous en denier le droit. Et, ce ne sont pas les capacités, les compétences et les qualités qui nous font défaut.

Afin d'éviter au pays des incompréhensions inutiles, nous demandons à la Communauté Internationale et à la Médiation Internationale de s'impliquer afin de nous aider à aplanir nos divergences d'approches et d'éviter au pays d'atermoiements inutiles.

Fait à Kaga-Bandoro, le 17 avril 2016

Le Président Exécutif du MPC



M. Elbachtar IDRISS AHMED
Economiste- Consultant

Tel: (+236) 75559292 / 77668471

Email: [aalwadabi@gmail.com/](mailto:aalwadabi@gmail.com)
idrissahmed@hotmail.com

AMPLIATION:

- Mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la Stabilisation de la Centrafrique (MINUSCA),
- Communauté Economique des Etats de l'Afrique Centrale (CEEAC),
- Médiation Nationale et Internationale,
- Ambassade de France à Bangui,
- Ambassade des Etats- Unis d'Amérique à Bangui,
- Ambassade de Chine à Bangui,
- Représentation de l'Union Européenne (UE) à Bangui,
- Représentation de l'Union Africaine (UA) à Bangui,
- Présidence de la République,
- Primature,
- Presse Nationale et Internationale,
- Archives.

3

Annex 5: UPC Letter dated 18 April 2016 to the Special Representative of the Secretary General of the United Nations in the CAR. Document obtained by the Panel from a confidential source on 27 April 2016.



N° 001 / UPC / DIRMIL

Bambari le 18 04/2016

**A son Excellence Monsieur le Représentant
Spécial du Secrétaire Général des Nations
Unies**

Excellence,

Dans le souci de restaurer une paix définitive en République Centrafricaine, nous, l'Unité pour la paix en Centrafrique, tout en considérant les accords signés (de Brazzaville le 23 juillet 2014, en passant par l'accord du DDRR signé lors de forum National de Bangui), ayant en vue la rencontre avec le chef de l'Etat Président de la République Centrafricaine son excellence Faustin Archange Touadera à Bangui le 14 avril 2016,

Avions pris acte de la discussion, nous tenons à informer le monde entier et la communauté internationale en particulier de notre volonté d'accompagner le processus de paix si fragile dans notre pays à condition que nous, toute les forces vives de la nation soient impliquées comme une représentation signifiante de notre communauté si minoritaire et marginalisée dans ce Gouvernement. Car ce gouvernement de Monsieur Simplicie Mathieu Sarandji, nous le considérons comme un gouvernement de remerciement à leurs amis et non un gouvernement de réconciliation ni de cohésion sociale ni de bonne gouvernance.

Nous appelons le chef de l'Etat à être plus respectueux de la constitution à la quelle nous attachons une valeur considérable car en nommant Monsieur Sarandji qui fut son directeur de campagne alors qu'il n'a pas la majorité parlementaire ceci est une violation pure et simple de la constitution et nous considérons cela comme du népotisme.

Nous rappelons à son Excellence que tout ne se trouve pas sur le marché. Ainsi un économiste contemporain disait : « Tout ce qui est rare est cher, un cheval à bon prix est rare donc un cheval à bon prix est cher ».

Alors nous prenons la communauté internationale et le monde entier en témoin. Si nos revendications remise au chef de l'Etat ne son pas respectées, ni prise en considération, alors nous ne participerons dans aucun processus et nous allons considérer des moyens qui sont nécessaires à défendre nos revendications et réclamer nos droits.

Dans ce cadre nous sollicitons votre bienveillante attention et nous apprécierons si vous acceptiez d'orienter nos revendications auprès du nouveau gouvernement.

Le Chef d'Etat major de l'UPC :

General de division A. Darassa

Tél : 75 67 70 46 – 72 48 25 12

Le format de cette lettre est un document officiel et authentique de l'UPC. Tout autre modèle est un faux.



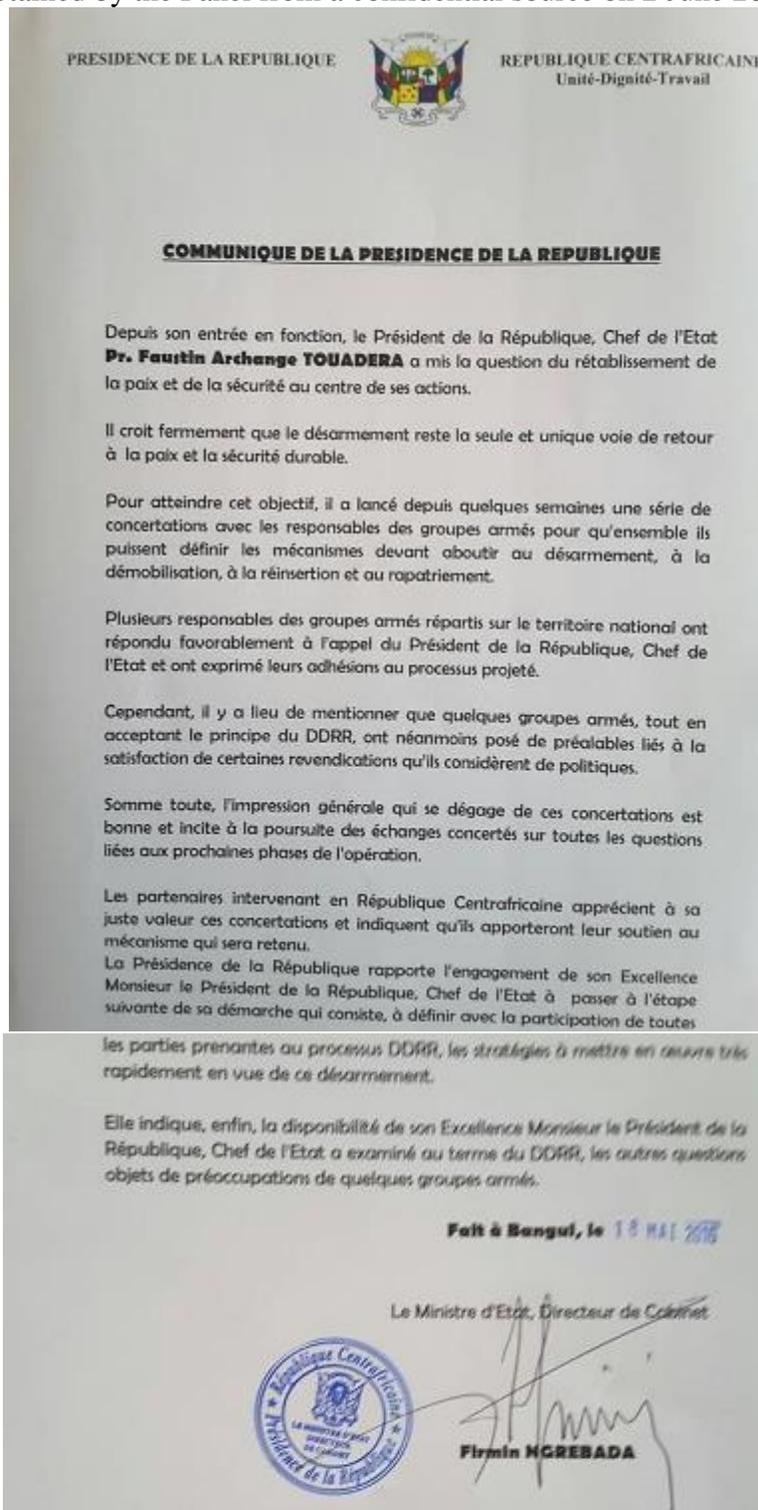
Annex 6 : Draft calendar of meetings between President Touadéra and armed groups. Document obtained by the Panel from a confidential source on 18 April 2016 (one week prior to FPRC's actual meeting).

Projet de Programme de concertation du président de la République avec les Groupes armés et les notabilités locales

GROUPES ARMÉS/NOTABILITÉS	REPRÉSENTANTS	LOCALISATION	DATE D'ARRIVÉE	DATE DE RETOUR	MOYEN	CONTACTS	OBSERVATIONS
Sultan de Boko		Boko	12/04/016	14/04/016	Vol régulier MINUSCA		
Sultan de Ndele		Ndele	12/04/016	14/04/016	Vol régulier MINUSCA		
CONFLIT DE BANGUI							
UPC	Ali Dorass 1 autre membre	Bangui	14/04/016	14/04/016	Vol spécial		Doulaye Dorass a signé l'Accord de DDR de Forum de Bangui
MPC	Mohamad al-Khatim Ibrahim Bachar Abel Talengama	Kapabandoro Bangui	15/04/016	15/04/016	Vol spécial Aucun		Aucun membre actif de FPRC après le Forum de Bangui (il a signé l'Accord DDR de FC en tant que représentant de FPRC) ; actuellement conseiller technique UPC
FPRC	Lambert Mouloum	Kapabandoro	16/04/016	16/04/016	Vol spécial		Directeur de cabinet du Général sous les principaux responsables (Diptode et Houedine) sont absents du territoire national
	Abdoulaye Hissane	Bangui			Aucun		Quoique n'ayant une responsabilité spécifique, il demeure une pièce importante pour la recherche de la paix
	Haroun Gaye	Bangui			Aucun		Quoique n'ayant une responsabilité spécifique, il demeure une pièce importante pour la recherche de la paix
FPRC	Herbert Gourfan Dama Ababa Joseph Zoundeto	Bangui Kapabandoro	18/04/016	18/04/016	Aucun Vol spécial		Dama est le Président de FPRC et a signé l'Accord DDR de FC ; Zoundeto et le leader militaire

SRF	Soukoulé	Bouarfa	20/04/016	20/04/016	Vol spécial		C'est un petit groupe d'insécurité locale ayant presque les mêmes objectifs qu'Al-Borak
MCCJ	Gilbert Toumoudjeys Larry NourouMakoula	Braou Bangui 7	20/04/016	20/04/016	Vol spécial		
FDPC	Marcel Bagaza André Le-Gaillard Bangui	Bangui	20/04/016	20/04/016	Aucun		Ce sont eux qui rejoignent du groupe en l'absence de son leader Abdoulaye Mokone ; Bagaza a écrit le FS mais n'a pas signé sur instructions de Mokone ; Ringe a signé l'Accord de Brazzaville
Sékou Réneke	Mohamed Ouhanna	Bangui	21/04/016	21/04/016	Aucun		Il a signé les deux accords de FC et de Brazzaville, mais il n'a pas des éléments significatifs
UPRF	Nzenguelando	Bangui			Aucun		Il s'agit des groupes qui n'existent pratiquement plus sur le terrain mais des contacts avec ces individus l'ayant eus, pourraient être utiles ; ils ont signé les deux accords de FC et de Brazzaville
UPR	Philippe Wagramale	Bangui			Aucun		
Groupes des Patriotes	Roukhemou	Makoussa					C'est un groupe composé des anciens membres de l'ARSO de Demoussoulé et de FC
CONFLIT ANTI-SARAKA							
	Les frères Adole Adamou, Ibrahim et Marcel	Bouar					Il a signé les deux accords de FC et de Brazzaville
	Patrice Ngakouma	Bangui					
	Sebastien Wemoua Moussa Mokoni	Bangui Bangui					Il a représenté les ASLK au dialogue à Nairobi

Annex 7: Communiqué of the Presidency issued on 18 May 2016 after consultations with armed groups. Document obtained by the Panel from a confidential source on 2 June 2016



Annex 8: Appointed personalities in government; and in the President and Prime Minister's cabinets

Members of government :

Décret N°160.222 Portant nomination des membres du Gouvernement

Le président de la République, Chef de l'Etat;

Vu la Constitution de la République Centrafricaine...

Sur proposition du Premier ministre, Chef du Gouvernement;

Décète;

Article 1er: Sont nommés Membres du Gouvernement les personnalités ci-après:

Ministère de l'Economie du Plan et de la Coopération: M. Félix MOLOUA

Ministère de la Défense Nationale: M. Joseph YAKETE

Ministère des Finances et du Budget: M. Henri Marie DONDRA

Ministère de la Sécurité Publique et de l'Administration du Territoire: M. Jean-Serge BOKASSA

Ministère des Affaires Etrangères et de l'Intégration Africain et des Centrafricains de l'Etranger: Monsieur Charles Armel DOUBANE

Ministère de la Justice, des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux: M. Flavien MBATA

Ministre des Mines et de l'Hydraulique:

M. Léopold MBOLI FATRAN

Ministère de l'Environnement, du Développement Durable, des Eaux et Forêts, Chasses et Pêches: Mme Arlette SOMBO DIBELE

Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique: MOUKADAS NOURE

Ministère de la Santé, de l'Hygiène Publique et de la Population: Mme Fernande NDJENBOT

Ministère de l'Agriculture et du Développement: Honoré FEIZOURE

Ministère de l'Elevage et de la Santé Animale: M. Yérïma Youssofa MANDJO

Ministère de la Fonction Publique, de la Modernisation, de l'Administration du travail, de l'Emploi et de la Protection Sociale: Monsieur Abdoulaye MOUSSA

Ministère de l'Equipement des Transports, de l'Aviation Civile et du Développement: Théodore JOUSSO

Ministère de la Promotion de la Jeunesse, du Développement des Sports et du Service Civique: M. Silvère NGARSO

Ministère des Postes et Télécommunications chargé de la promotion des Nouvelles Technologie d'information et de Communication: M. Justin GOURNA ZACKO

Ministère des Affaires Sociales et de la Réconciliation Nationale: Mme Virginie MBAIKOUA

Ministère de l'Habitat, du Logement Social et de l'Urbanisme: M. Gaby Francky LEFFA

Ministère des Arts, du Tourisme de la Culture et de la Francophonie: Mme Gisèle PANA

Ministère du Commerce et de l'Industrie: M. Come HASSANE

Ministère de la Communication et de l'Information: M. Charles Paul LEMASSET MANDYA

Ministère de l'Entreprenariat National, de l'Artisanat et de la promotion des Petites et Moyennes Entreprises: M. Bertrand TOUABOY

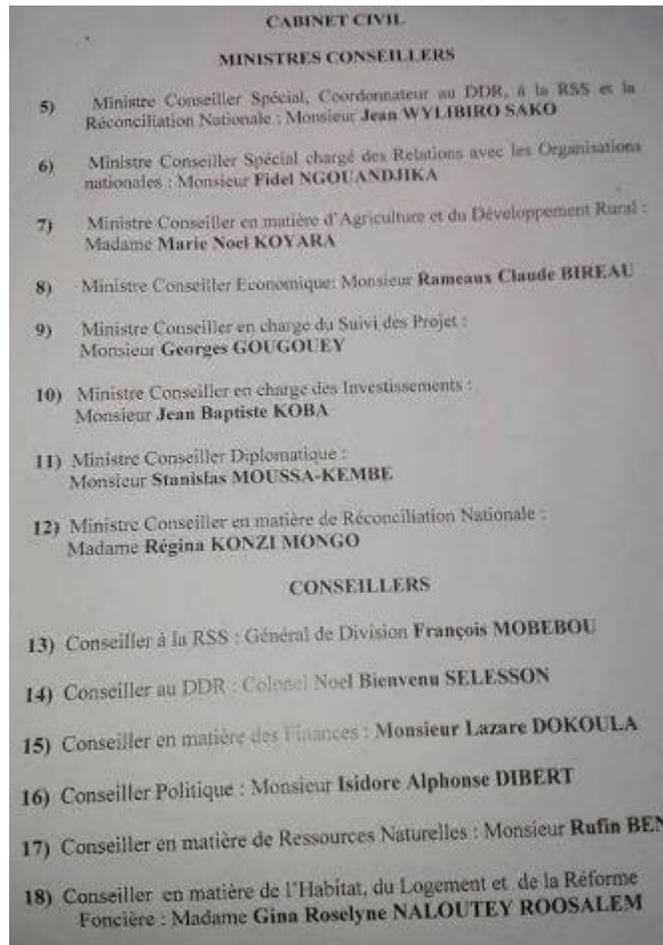
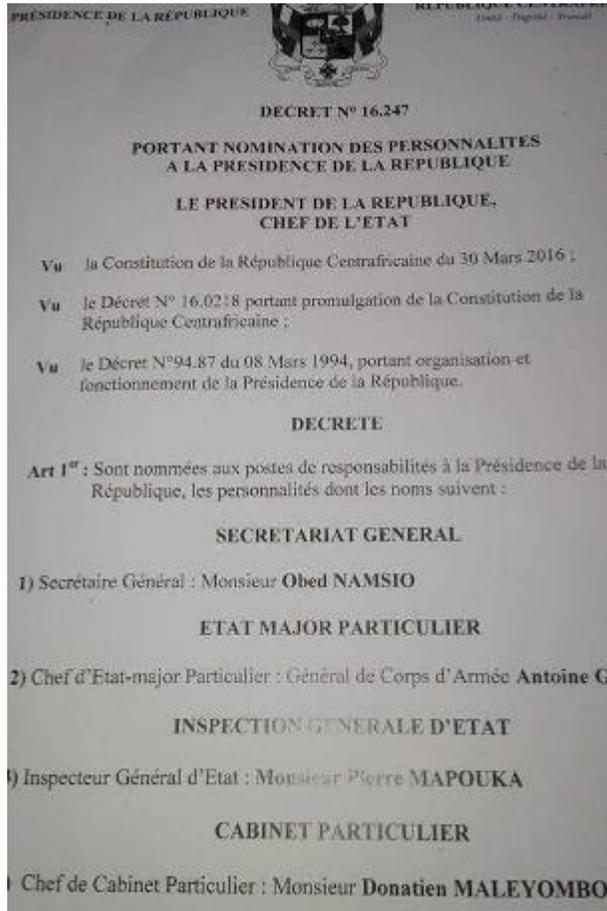
Ministère Secrétaire Général du Gouvernement chargé des relations avec les Institutions de la République et du suivi-évaluation des politiques publiques: M. Jean-Christophe NGUINZA

Article 2: Le présent Décret qui abroge toutes dispositions contraires et qui prend effet à compter de la date de sa signature sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à Bangui, le 11 Avril 2016

Source : <http://lafraternnite.over-blog.com/2016/04/enfin-le-gouvernement-sarandji-est-connu.html>
(accessed on 04 July 2016)

Members of President's cabinet:



Members of Prime Minister's cabinet:**DÉCRET N° N 16.274 PORTANT NOMINATION OU CONFIRMATION DES MEMBRES DU CABINET DE LA PRIMATURE****LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE CHEF DE L'ÉTAT**

Vu la constitution de la République centrafricaine du 30 Mars 2016,

Vu le Décret N° 16.0218 du 30 Mars 2016, portant promulgation de la Constitution de la République Centrafricaine

;

Vu le Décret N 6.0221 du 02 Avril 2016, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

Vu le Décret N 96.190 du 03 Juillet 1996, portant organisation et fonctionnement des services de la Primature et son modificatif subséquent.

Sur PROPOSITION DU PREMIER MINISTRE CHEF DU GOUVERNEMENT

DÉCRÈTE

Art.1 : Sont nommés ou confirmés au Cabinet de la Primature, les Personnalités dont les noms suivent:

I- DIRECTION DE CABINET

Ministre, Directeur de Cabinet : – Monsieur Ghislain MORDJIM

Directeur de Cabinet Adjoint : – Monsieur Maxime BALALOU

Chef de Cabinet Particulier : – Monsieur Rameaux GANAZOU

Secrétaire Particulier du Premier Ministre, Chef du Gouvernement:

- Monsieur Guillaume GBAMOU

II-,CONSEILLERS

Conseiller chargé des Affaires Sociales, Promotion du Genre et Réconciliation:

- Madame Marguerite RAMADAN

Conseiller chargé du Désenclavement et des villes

- Monsieur Binga BASSOUKPALO

Conseiller chargé de la Jeunesse, des ONG et Actions Humanitaires:

- Monsieur Patrick NAMBEANRE NGAGUENE

Conseiller chargé des Finances et Budget:

- Monsieur Etienne SANZE

Conseiller chargé de la Bonne Gouvernance et des Relations avec les Partenaires

Financiers internationaux:

- Monsieur André SERBOUA

Conseiller chargé des Affaires Politiques et Institutionnelles :

- Monsieur José Gonstant ZEKEMA

Conseiller chargé de l'Éducation, de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche:

- Monsieur Gélestin NAMKPEA

Conseiller Diplomatique : – Monsieur Léon DODONOU NANAGAZA

Conseiller chargé de la Gouvernance des Ressources et du Développement Durable :

- Madame DJIEBÈBE NDJIGUIM Ghantal Laure

Conseiller chargé du Monde Rural

- Monsieur Edouard YARAMANDJI

Conseiller Juridique: – Monsieur Martial SOUROUNGBA

Conseiller en Communication: – Monsieur Lord Esaie NGANAMOKOI

Conseiller chargé des Sports, Arts et Culture

- Madame Henriette YOUWANGA

Conseiller Défense et Sécurité:

- Général de Brigade WANZE LINGUISSARA Henri

III . CHARGE DE MISSIONS

Chargé de Mission aux Affaires Politiques chargé des Institutions Religieuses

- Monsieur Rigobert VONDO

Chargé de Mission aux Affaires Sociales chargée des Organisations Féminines et du Droit de la Femme: – Madame NGBODA née KOYT Clarisse Blanche

Chargée de Mission aux Affaires Sociales chargée de la protection de l'enfant :

‘ Madame Virginie MOKONDJI

IV-INSTITUTIONS RATTACHÉES A LA PRIMATURE

HAUT COMMISSARIAT A LA DÉCENTRALISATION, RÉGIONALISATION ET AU DÉVELOPPEMENT LOCAL

- Monsieur Georges PETROKONI ZEZE

COORDONNATEUR NATIONAL DU COMITE NATIONAL DE LUTTE CONTRE LE SIDA (CNLS)

- Professeur Nestor MAMADOU NALI

CONTRÔLEUR GÉNÉRAL DU SECTEUR PARA.PUBLIC

- Monsieur Arthur PIRI

COORDONNATEUR CHEF DU CADRE PERMANENT CHARGE DE LA REFORME DE L'ADMINISTRATION CENTRAFRICAINE (CPRAC)

- Monsieur Eloi KOUZOUNDJI

V. DIRECTION

Attaché de Cabinet du Ministre, Directeur de Cabinet: – Monsieur Simplicie NGAKOUNDU

Directeur de Protocole : – Monsieur Felix BEANZOU

Directeur de Presse : – Monsieur Célestin-David GAMOU

Directeur des Ressources – Monsieur Thomas ZANDANGA

Directeur des Archives et Base des Données – Monsieur Eric Vivien BAMANDA

Directeur de Sécurité :

- Lieutenant OUANGAI KPAWIRENA Valérie

VI – CHEFS DE SERVICE

Chefs de Service de protocole :

- Madame Noëlla ZOOMORO

- Monsieur Max Ghislain GBELE-KO

- Madame BEBIE née GOGO Ghylaine

Chef de Service du Personnel

- Monsieur Dieudonné Narcisse NGANAFEI

Chef de Service du Secrétariat du Ministre, Directeur de Cabinet du premier

Ministre :

- Madame YAKOUDOU Sotange Odile

Chef de Service Financier et du Matériel

- Monsieur Jean – Pierre WASSI

Chef de Service du Secrétariat Commun :

- Madame INZA Marianne

Chef de Service des Archives :

- Monsieur Aimé KONAMNA

Chef de Service des Bases des Données:

- Madame Marlène YANGOUBANDA ALLADOUM

Chef de Service de Vidéographie

- Monsieur Marius KOINGBO

Chef de Service de Photographie

- Monsieur Emmanuel PABANDJI

Chef de Service de Documentation :

- Monsieur Jean de la Groix PELI

Chef de Service d'Escorte :

- Monsieur Guy Gervil MALESSARA KAKOMALE

Art.2 : Les Responsables des Institutions Rattachées à la Primature ont rang et Prérogatives de Ministres.

Le Directeur de Cabinet Adjoint a rang et prérogatives de Ministre

Délégué.

Le Secrétaire Particulier du Premier Ministre, Chef du Gouvernement, le Directeur de Protocole et L'Attaché de Cabinet du Ministre, Directeur de cabinet ont rang et prérogatives de Directeur Général.

Art.3: Le Présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui prend effet pour compter de la date de sa signature sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à Bangui, le 21 juin 2016

Annex 9: UPC's letter to the President dated 3 April 2016 requesting positions for the group in the State apparatus. Document obtained by the Panel on 27 April 2016 from a confidential source



Lettre N° 27 UPC/DIRMIL 2016

Bambari le 03/04/2016

A Son Excellence, Monsieur le Président de la République Centrafricaine.

Votre Excellence,

Privilégiant le désir de contribuer activement au retour de la paix, la sécurité et à la stabilité dans notre pays l'UPC voudrait souligner ses efforts déployés pour sortir de la crise, faciliter les élections libres et transparentes en vue de la mise en place des institutions stables et instaurer un climat de confiance.

Excellence,

Au nom de l'UPC nous vous proposons de favoriser notre participation au gouvernement avec les quartes (4) portefeuilles ministériels suivant :

1. Ministre de l'élevage ;
2. Ministre de la sécurité intérieure ;
3. Ministre de la culture ;
4. Ministre de l'administration du territoire.

En suite, de ces portefeuilles ministériels nous vous demandons neuf (9) postes de conseillers ci-dessous :

1. Deux (2) conseillers à la Présidence ;
2. Deux (2) conseillers à la Primature ;
3. Deux (2) conseillers au Ministère de la défense ;
4. Un conseiller (1) à la sécurité intérieur ;
5. Deux (2) conseillers aux affaires étrangers ;
6. Dix (10) conseillers auprès des ambassades et consulats de nos représentations à l'extérieur;
7. Huit (8) ambassadeurs.



Tél : +236 72-48-25-12/75-67-70-46

Le format de cette lettre est un document officiel et authentique de l'UPC. Tout autre modèle est un faux.

Excellence,

Dans la sérénité et l'esprit de confiance et afin d'apaiser et rassurer cette communauté minoritaire de votre ferme volonté de rassembler et réconcilier le peuple centrafricain nous vous demandons deux (2) postes d'administrateurs civils à savoir :

1. Six (6) préfets ;
2. Quinze (15) sous-préfets.

Excellence,

De la même manière et dans le même ordre d'idée nous vous demandons de confirmer les grades de nos officiers cités ci-dessous :

1. Huit (8) généraux;
2. Quatre-vingt (80) colonels ;
3. Cent (100) commandants ;
4. Soixante (60) capitaines ;
5. Soixante-dix (70) lieutenants.

Excellence,

Nous vous réitérons notre confiance et toute notre gratitude tout en souhaitant que nos propositions soient prises en considération.

Excellence, veuillez agréer les expressions de nos sentiments les plus distinguées.

Le coordinateur politique de l'UPC :

Hassan Bouba Ali



Le Chef d'Etat major de l'UPC :

Général de division Ali Darassa




Tél : +236 72-48-25-12/ 75- 67- 70-46

Le format de cette lettre est un document officiel et authentique de l'UPC. Tout autre modèle est un faux.

Annex 10: Excerpts of the Press release of the 6th Ordinary Summit of ICGLR Heads of States and Governments



Telephone: +257 22 256824/5/6/7/9
Fax: +257 22 256828
Email: Press@icglr.org
P.O. Box 7076 Bujumbura, Burundi

Press Release

ICGLR International Conference on the Great Lakes Region

6th Ordinary Summit of ICGLR Heads of State and Government of the International Conference on the Great Lakes Region (ICGLR) Luanda, Angola 14th June, 2016

14. **Directed** the Chair of the Regional Inter Ministerial Committee (RIMC) to expedite the implementation of the previous ICGLR Summit decision on convening a Joint ICGLR/ECCAS Summit to provide support to the new Government;
15. **Called on** the United Nations to lift the arms embargo on the Central African Republic, and appealed to all ICGLR Member States to support this call, and further **called** on African members of the UN Security Council to help advance this important cause;
16. **Appealed to** the international community to assist the new CAR Government with critical humanitarian assistance as an important step to sustaining the gains achieved as a result of the successful conduct of the elections and the inauguration of the new government;
17. **Urged** Member States to implement the resolutions of the ICGLR Military Experts Assessment Mission to the CAR;
18. **Called** for concerted efforts to neutralize the LRA and the threat posed by this negative force in CAR and the Region.

Annex 11: Pictures of birth and death certificates of a victim abused and killed by the OCRB.
Obtained by the Panel from a witness on 29 May 2016



Victim's death certificate

Recette Municipale de Bangui

Reçu

N° 675875



REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
Unité - Dignité - Travail

De M

La somme de

Pour

Bangui, le

Série A



N DE DECES

NOM YAKORO

PRENOMS ROMARIEK

Né(e) LE 16/04/1997 à Bangassou

FILS DE YAKORO Thierry

ET DE NOBALI Bertheleté

NATIONALITE Centrafricaine

DATE DE DECES 20/02/2016

PAR SUITE DE Blessure par arme à feu.

OBSERVATIONS

dépouille transférée à la morgue du CNHUB
pour conservation

Fait à Bangui, le 29/02/2016



TSS YERINON

Le Médecin



REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
 BANVILLE DE BANGUI
 Tribunal
 ACTE DE DECES 413

Centre d'Etat - Civil (1) de Bangui
 Le vingt février deux mil seize

est décédé à Bangui, YAKORO Romarie
(PRENOMS NOM)

du sexe Masculin
 Né à BANGASSOU le, 16 Février 1997

Profession Vendeur

Domicilié à Bangui

Nationalité Centrafricaine

Fil de (Feu) YAKORO Thierry
(PRENOMS NOM ET PROFESSION DU PERE)

Domicilié à
 Et de MOBANI Berthelette
(PRENOMS NOM ET PROFESSION DU PERE)

Epoux (e)
 Veuf (ve) } (2) de
 Divorcé (e) }
(PRENOMS NOM)

Décès déclaré le quatre mars deux mil seize
 A 11 heures 29 min

Par MOBANI Berthelette
(PRENOMS NOM AGE DU DECLARANT)

Profession Ménagère

Domicilié à Bangui

Qui après lecture faite du présent acte, a signé avec nous Marie Josée
 TONGBA, officier d'état-civil
(PRENOMS NOM DE L'OFFICIER D'ETAT-CIVIL)

Délégué

(1) Préciser l'arrondissement.
 (2) Barrer la mention inutile.

TONGBA
 Marie Josée

Annex 12: Decree of the nomination of the new Head of OCRB. Obtained by the Panel on 9 June 2016

Officiels

PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE  RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
Unité - Dignité - Travail

DECRET N° 16.270

PORTANT PROMOTION A TITRE EXCEPTIONNEL D'UN OFFICIER DE POLICE
AU GRADE SUPERIEUR

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT**

VU La Constitution de la République Centrafricaine du 30 Mars 2016 ;
 VU La Loi N° 08.16 du 20 mai 2008, portant statut spécial de la Police centrafricaine ;
 VU Le Décret N° 16.0033 du 11 janvier 2016, fixant les règles d'application de la Loi N° 08.16 du 20 mai 2008 portant statut spécial de la Police centrafricaine ;
 VU Le Décret N° 16.0072 du 11 janvier 2016 modifiant et complétant certaines dispositions du Décret N° 09.384 du 20 novembre 2009, portant organisation et fonctionnement du Ministère de la Sécurité Publique, de l'Emigration-immigration et de l'Ordre Public et fixant les attributions du Ministre ;
 VU Le Décret N° 16.0218 du 30 Mars 2016, portant promulgation de la Constitution ;
 VU Le Décret N° 16.0221 du 02 Avril 2016, portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
 VU Le Décret N° 16.0222 du 11 Avril 2016, portant nomination des Membres du Gouvernement.

**SUR PROPOSITION DU MINISTRE DE L'INTERIEUR, DE LA SECURITE PUBLIQUE
ET DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE**

LE CONSEIL DES MINISTRES ENTENDU

DECRETE

Article 1^{er} : Est promu à titre exceptionnel l'Officier de Police dont le nom suit :
Au grade de Commissaire de Police :
 Le Capitaine de Police **ZOKOUE Bienvenu**.

Art. 2: Le présent Décret prend effet à compter de la date de sa signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à Bangui, le **07 JUN 2016**

Le Ministre de l'Intérieur, de la Sécurité Publique et de l'Administration du Territoire
Jean-Serge BOKASSA

Le Premier Ministre
 Chef du Gouvernement
Simplice Mathieu SARANDJI

Le Président de la République,
 Chef de l'Etat
Professeur Faustin Archange TOUADERA

Annex 13: Ali Darassa’s command responsibility over 2015 attacks between Bambari and Mbrès

In its 2015 final report, the Panel documented an attack of ordered by Ousman Abakae, alias “Chauffeur”, during which 150 houses were burned in the villages of Lakouetene and Ndjangala, on the road between Bambari and Mbrès (S/2015/936, paragraph 154-157). This attack and the repeated firing of civilians when passing through villages were ordered by the “Chauffeur”, the then FPRC zone commander in Mres, who declared his loyalty to Ali Darrassa. On 29 March 2016, Ali Darassa himself and his political adviser, Souleyman Daouda, declared that “Chauffeur” operates under Darassa’s instructions.¹

Photograph of Ousman Abakae, alias “Chauffeur” (dressed in yellow in the centre) taken by the Panel in Mbrès on 22 August 2015.



¹ Meeting with Ali Darassa and Souleymane Daouda, Bambari, 29 March 2016.

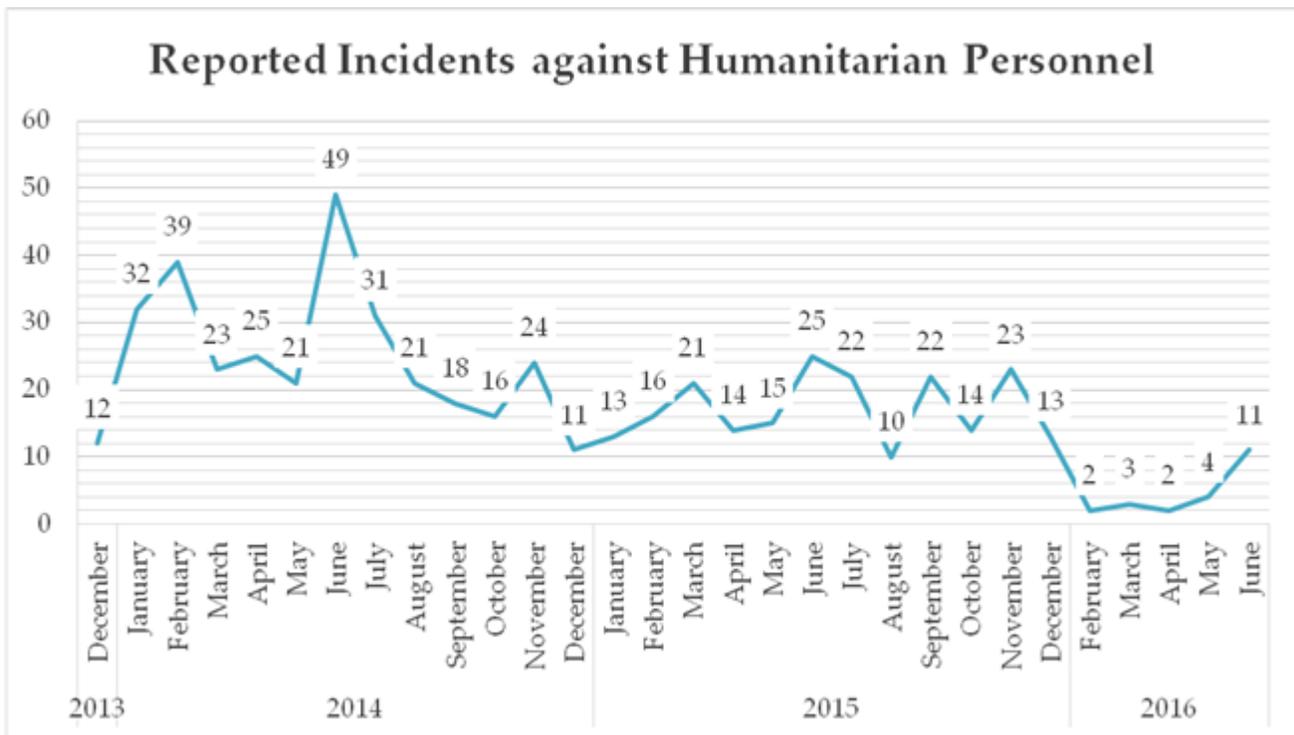
Photograph of houses burned in Lakouetene on 20 August, taken by the Panel on 22 August 2015



The grave of a man killed by UPC elements late July 2015, when passing through the village of Boussa. Photograph taken by the Panel on 22 August 2015.



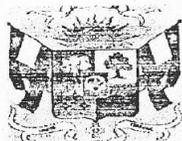
Annex 14: Reported incidents against humanitarian personnel²



² Panel of Experts database, December 2013-June 2016.

Annex 15: Ali Darassa's order to the State tax collection office for agricultural products (ORCCPA) to deposit 50 % of tax revenues on coffee to his 'security forces'. Obtained by the Panel from confidential source in Douala on 29 April 2016.

MINISTRE DE LA DEFENSE
NATIONALE DE LA RESTRUC-
TURATION DE L'ARMEE
DES ANCIENS COMBATANTS
DES VICTIMES DE GUERRES



REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE
Unité-Dignité-travail

REGION MILITAIRE N°5

N° 046 / MDHRAACVG / RMN05 / 014

Attestation De Reconnaissance

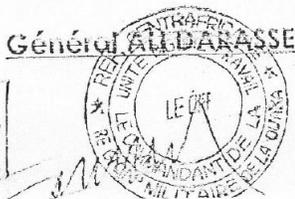
Je soussigné, **Général Ali DARASSE** Commandant de la Région Militaire Zone Est à Bambari, ordonne par la présente à Monsieur le **Chef de Poste ORCCPA** à Bambari, le versement de 50% sur la Recette de l'ORCCPA pour chaque Dossier de Café, en vue d'entretenir les éléments de Force de Sécurité basés dans l'Est.

En foi de quoi, la présente attestation est établie pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Bambari, le 29 Janvier 2014

Le Commandant de la
Région Militaire

GENERAL
ali DARASSA nahamat



Annex 16: The newly discovered goldmine under control of UPC armed elements in Labekeze

Photograph taken by the Panel in Labekeze on 15 December 2015





Annex 17: Security incidents at mining sites in the east of the CAR³

Date	Location	SUMMARY
09/01/2016	Konon/ Nzako	On 9 January 2016, a group of seven unidentified armed elements in military attire (most probably the same) attacked two mining sites around Konon village (15km from Nzako) where they abducted 21 people.
11/01/2016	Limpoutou/ Bria	On 13 January 2016, Human Right's Division (HRD) was informed by a local official in Bria, Haute Kotto Prefecture that six minors including three girls in the mining site of Limpoutou were abducted on 11 January by the LRA. These elements also looted large quantities of rice, manioc, sugar and goats from the mining site.
20/02/2016	Nzako	From 20 to 26 February 2016, in Nzako, the UPC presence (to allegedly protect its community) is fuelling tensions with the local populace while FPRC/RPRC elements would be planning to oust it from this lucrative mining area. MINUSCA will deploy elements in town until UPC withdraw.
5/03/2016	Nzako	On 5 March 2016 in Nzako (185km north of Bangassou), Mbomou prefecture, MINUSCA police were informed that three men working in the diamond mines were kidnapped and held captive by UPC elements. The victims were accused of mobilizing local youth against the UPC and of providing information to MINUSCA. The abductees were released after paying CFA 150,000 (approx. USD 250) and agreeing to pay another CFA 150,000 the next day. The original price demanded by the UPC was reported to be CFA 3 million (approx. USD 1,650).
12/03/2016	Nzako	As reported between 12 and 18 March 2016, UPC elements still refuse to leave the mining town of Nzako, despite MINUSCA pressure, and children in the town still do not attend school as a result.
23/03/2016	Gale/ Rafai	On 27 June 2016, HRD was informed by local sources and its civil society partners that 19 civilians - men, women and children - were abducted by LRA elements on 23 June around 12.00 p.m. at a gold mining site in Gale (Located approximately 45 kilometres north of Dembia in Karmadar village on the Dembia-Derbissaka axis in Rafai sub prefecture which is located 150 kilometres east of Bangassou), Karmadar village. The LRA members reportedly pillaged food, some gold, manufactured goods and personal property. The civilians were forced to serve as porters in order to transport the looted goods to a forest area north of Dembia-Berbisaka axis. In the later hours of the day, two men managed to escape while 15 others were released on 24 June. The LRA members were reportedly around 40 and some were dressed in military fatigue. They were equally armed with Kalashnikov rifles. The sources reported that civilians in this village live in constant fear of further attacks from the LRA as these elements have been observed in a forest area close to Derbissaka, in Rafai sub prefecture.
1/04/2016	Kono/ Nzako	On 1 April 2016, in Kono village (15km south of Nzako), Mbomou prefecture, MINUSCA was informed that a Fulani encampment near a mining site was allegedly attacked on 31 March by seven former Séléka elements based in Nzako. Two cattle were reportedly stolen. No casualty reported.

³ Panel of Expert's database, January-June 2016.

13/04/2016	Trombeki/ Nzako	On 13 April 2016, in Haute-Kotto prefecture, two armed men with AK-47 rifles arrived at a gold and diamond mining site near Trombeki village (80km north east of Nzako), asking for medicine and food. When asked to pay, the intruders reportedly refused and started shooting, killing one and injuring two other people. They fled after taking two radios and some gold.
17/04/2016	Karmador/ Rafai	On 19 April 2016, MINUSCA was informed about another LRA attack on 17 April, against Kaoufoura gold mine in the vicinity of Karmador (about 85km north east of Rafai), Mbomou prefecture. Reportedly, three persons were injured by bullet and three others momentarily abducted to transport looted goods but released thereafter. Reportedly houses were burnt in the proximity of the mining site and Karmador. MINUSCA is ascertaining more information.
22/04/2016	Nzako	The activities of former Séléka elements continue to create concern throughout SE from 22 to 28 April 2016. Acting as de facto authorities, UPC elements reportedly arrested and tortured a man accused of stealing diamonds in Nzako.
25/04/2016	Kpangou/ Nzako	The body of a young resident of central Bakouma was found by the roadside by merchants who were returning from Nzako on 27 April. According to the available information, the boy had left on Monday, April 25 2016, to work in a diamond site at Kpangou. Afraid, the merchants did not have time to check the body for more details as to the causes of death, and they fled to alert the authorities and his family in Bakouma.
26/04/2016	Bria	On 26 May 2016, HRD was informed by a local partner about the death threat reportedly made against a 40-year old man by former Seleka/UPC in Bria, Haute Kotto Prefecture. According to the source, the former Seleka threatened the victim with death and also accused him of buying a diamond stolen from the mine in Aigbandou. The perpetrators threatened to kill him if he did not return the diamond which had been already sold. They confiscated his motorbike and requested him to pay one million CFA. Fearing for his life, the man agreed to pay this amount. He subsequently informed the <i>Comité de sensibilisation</i> in Bria which organized a meeting between him, the President of the Committee and the former Séléka/UPC to find an agreement on 24 May. However, the parties did not reach any agreement. The victim has already paid 300 000 CFA, and his motorbike remains confiscated. He has not filed any complaint with local authorities as yet.
27/04/2016	Mbagou mining site/ Bakouma	The discovery of a corpse near Mbagou mining site (50km north east of Bakouma) on 27 April 2016, may renew fear of LRA or other armed groups' attacks.
18/05/2016	Karmadar/ Rafai	On May 18 2016, five people, including a woman, were leaving Dembia by bicycle for the Gali mining site. Upon arriving at Karmadar, one of the bicycles broke down. While it was being fixed, a member of the convoy went looking for mangoes and surprised a band of suspected LRA, and he returned alert others. As they were fleeing, the woman was captured. The exact number of her abductors is unknown, as are the language they spoke, the clothing they wore, and the types of weapons used.

7/06/2016	Labageze/ Bangassou	On 7 June 2016, MINUSCA (HoO Bangassou) received unconfirmed reports that former Séléka (UPC) are controlling a diamond mining site in Labageze, 7 km from Bema town. The allegation will be verified by field missions to the areas.
8/06/2016	Kombala/ Bria	On 8 June 2016, MILOB reported that during their patrol to KOMBALA village (14 km north east of Bria), the villagers confirmed the presence of former Séléka (RPRC) base in KALAGA Village (40 km ahead of Kombala village) on same axis. There is a presence of former Séléka check point 10 km short of Kalaga, which villagers are forced to pay money, diamonds, or even animals if they don't have anything to make payment.
23/06/2016	Karmadar/ Rafai	On 23 June 2016, in the mining site of Galé near Karmadar village (45km north of Dembia) Mbomou prefecture, presumed elements of the LRA kidnapped 19 persons but released them the following day.

Annex 18: UPC establishing checkpoints, levying taxes and occupying government buildings in Mbomou prefecture

The UPC established checkpoints to levy taxes and loot commercial trucks and other travellers on roads between major towns of the Mbomou and Basse-Kotto prefectures two prefectures. On the road from Bangassou to Béma the Panel observed four checkpoints manned by between two and ten heavily armed fighters. On the road between Bangassou and Bambari, UPC has established up to thirty checkpoints, each responsible for levying taxes between 5,000 and 30,000 CFA, depending on the vehicle size.⁴

Photographs of UPC occupation of government buildings taken by the Panel in Ouango on 8 June 2016



⁴ Interview with Panel confidential source, Bangassou, 7 June 2016.

Photographs of UPC set up of checkpoints taken by the Panel in Ouango, 8 June 2016.



Photographs of UPC combatants controlling the market in Béma, taken by the Panel in in Béma on 8 June 2016.



Annex 19: UPC combatants wearing FARDC uniforms in Bema and Ndassima
Photographs taken by the Panel in Bema on 9 June 2016



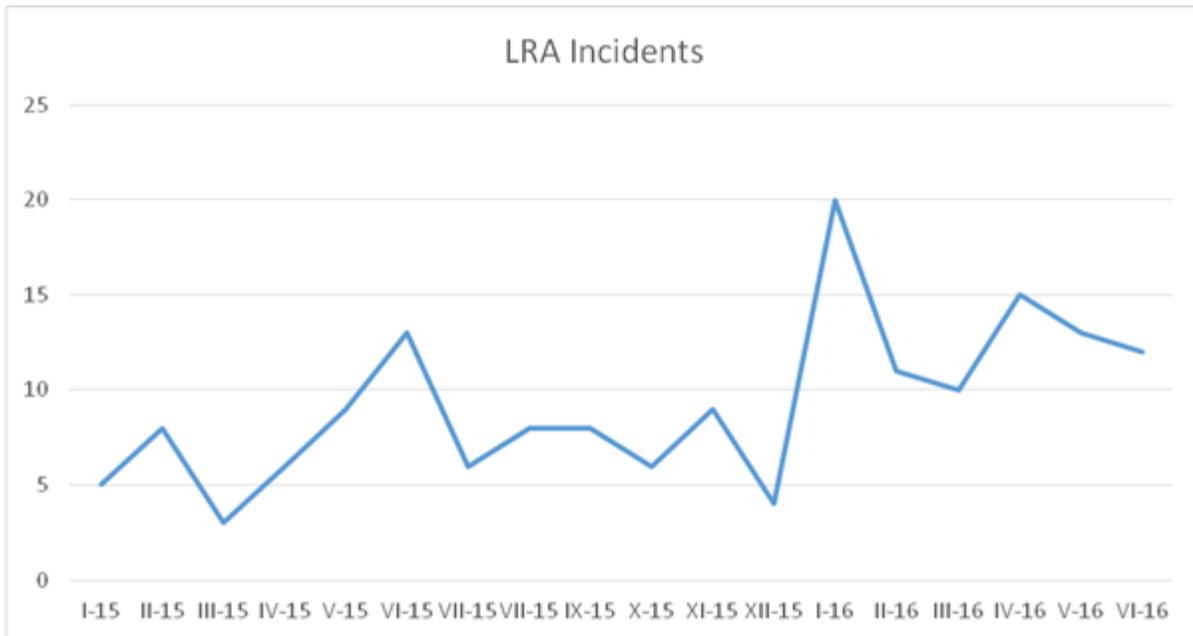
Photograph taken by the Panel in Ndassima on 28 March 2016



Annex 20: Young UPC armed fighters in Ouango. Photograph taken by MINUSCA in Ouango on 15 December 2015

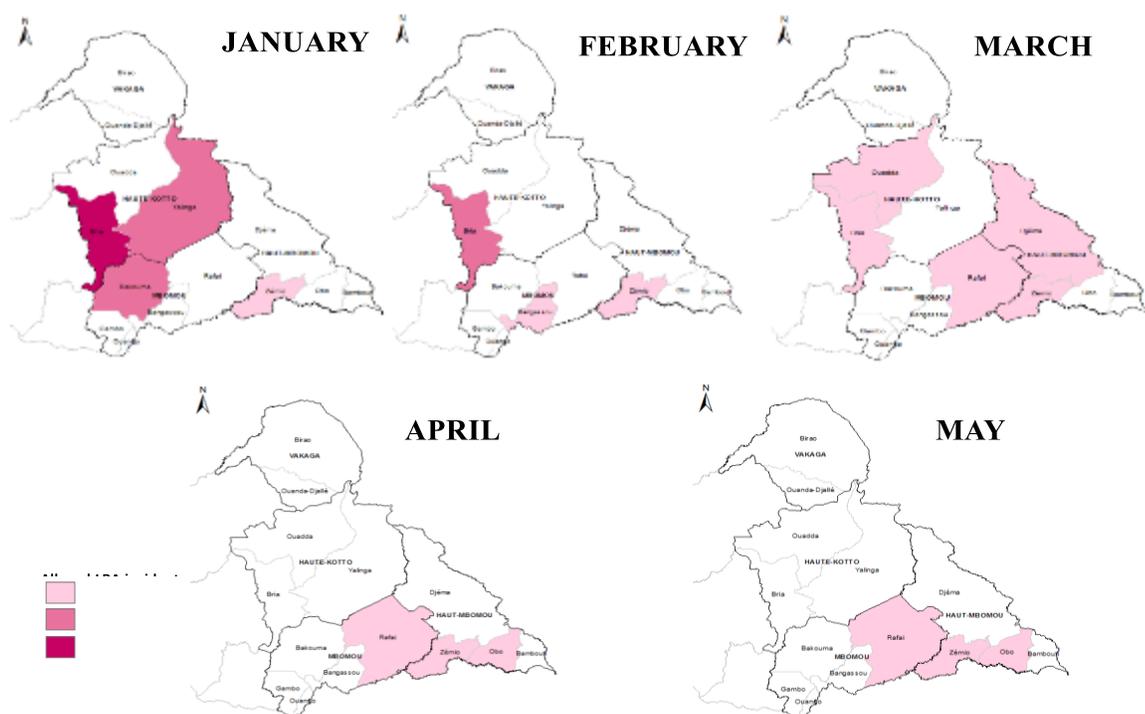


Annex 21: LRA incidents in CAR from January 2015 to June 2016⁵



⁵ Based on Panel of Experts database, as of June 2016. The incidents include: attacks, abductions, killings, and looting. attacks, abductions, killings, looting

Annex 22: LRA area of operations by alleged incidents in Eastern CAR from January-May 2016. Map obtained by the Panel from the UN Department of Peacekeeping Operations on 5 July 2016



Annex 23: Local self-defence group in Agoumar with the Mayor of Rafai, Mr. André Selim (with blue shirt in the center)

Photograph taken by MINUSCA during its 21 to 25 April mission to Agoumar and Rafai.



Annex 24: Treatment of surrendered and captured LRA

1. In order to understand LRA's current *modus operandi* and the challenges victims face in returning to their communities, the Panel met with several former LRA abductees, and other relevant partners.⁶ In its interviews the Panel observed that civil society networks dealing with this issue have clearly defined procedures concerning helping victims reintegrate their families. In comparison, MINUSCA needs to work on establishing clear rules of operation on this matter.
2. During a visit to the Camp des Roux prison on 3 June, the Panel met with an LRA combatant who had defected in Central African Republic and was trying to return home, in Uganda.⁷ Following his defection, he was arrested by local authorities and transferred to Bangui, contrary to the national policy to encourage defections.⁸
3. The previously mentioned LRA fighter/abductee (para. 66 of the report) who was shot in Rafai was left paralytic. He received adequate medical attention by MINUSCA for several weeks. However, the non-availability of a proper mechanism to deal with the accountability, reintegration and/or repatriation of LRA fighters put MINUSCA in a delicate situation, not knowing where to transfer the person to.

⁶ Panel interviewed several victims in Obo, Bria and Bangui during May 2016.

⁷ Interview with LRA fighter in Bangui, June 2016

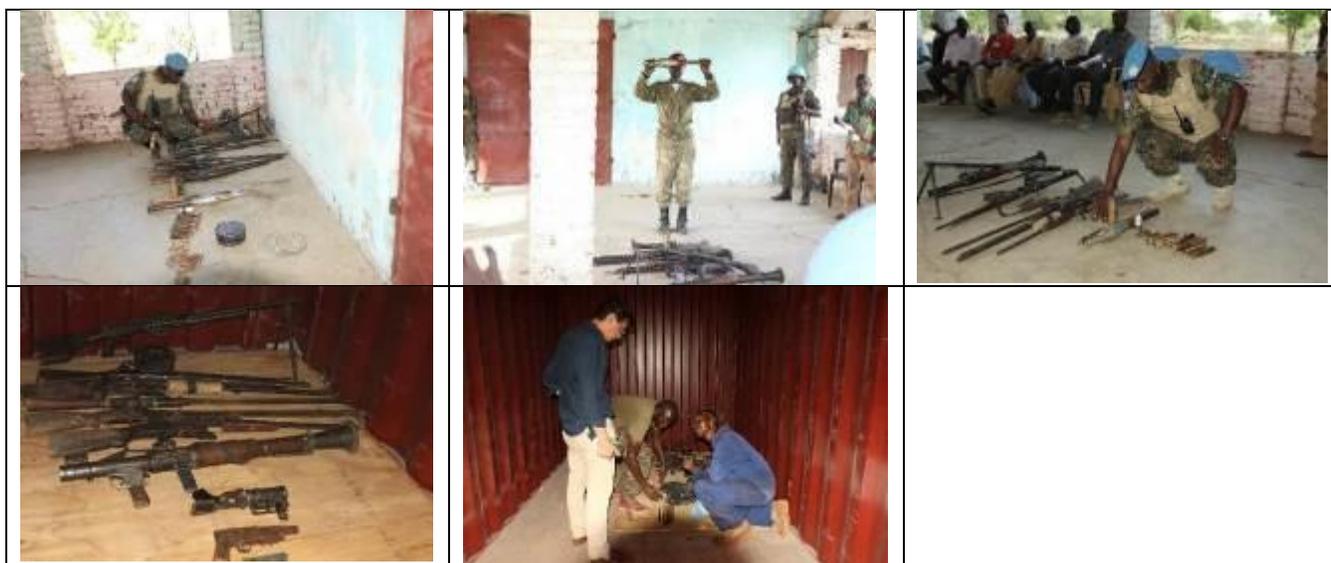
⁸ At the moment of writing this report the person was still in prison.

Annex 25: Weapons handed over in Vakaga

The availability and circulation of weapons and ammunition remains an important issue in, amongst others, the Vakaga prefecture, as disclosed by the list of items voluntarily handed over by former Séléka MLCJ group in Birao. The list was received by the Panel from MINUSCA on 6 July 2016

List of weapons and munitions handed over by former Séléka MLCJ:

<u>SER</u>	<u>TYPE</u>	<u>SERIAL Nos.</u>	<u>QUANTITY</u>	<u>REMARKS</u>
<u>WEAPONS HANDED OVER BY FORMER SELEKA MLCJ</u>				
1.	RPG	KP-25-15	01	Serviceable
2.	Rocket Launcher	UBGL 49IK 0456	01	Serviceable
3.	Light Machine Gun	514858	01	Serviceable
4.	SKS Rifle	80575	01	Serviceable
5.	8mm PISTOL	387	01	Not Certain
6.	Home Made Pistol	N/A	01	Not Certain
7.	Muzzle Loaders (Home Made)	N/A	04	Not Certain
<u>AMMUNITION HANDED OVER BY FORMER SELEKA MLCJ</u>				
1.	Grenade (Type 82 Yugoslavia)		01	Serviceable
2.	Medium Machine Gun Rounds		24	Serviceable
3.	M54 Rounds		04	Serviceable
4.	Smoke Grenade		01	Serviceable
5.	RPG Rocket		01	Drill Round
6.	Grenades (36 Hand Grenade)	TRV-23/72 & T/252	02	Serviceable
7.	SKS Rounds		05	Serviceable
8.	Muzele Rounds (58 M)		03	Serviceable
9.	14.5mm Gun Rounds		08	Serviceable
10.	12.7mm Round		01	Serviceable



Annex 26: On 29 May 2016, an unexploded ordnance blew-up killing three children, severely injuring another and also killing four donkeys

Photographs of the exploded device and victims in Birao taken by MINUSCA in Birao on 29 May 2016, obtained by the Panel on 6 July 2016.



Annex 27: MPC press communiqué of 24 May 2016 rejecting attempts at reunifying former Séléka factions. Document obtained by the Panel from a confidential source on 28 May 2016

MOUVEMENT PATRIOTIQUE POUR
LE CENTRAFRIQUE (MPC)

PRESIDENCE

BUREAU EXECUTIF NATIONAL

SECRETARIAT GENERAL

N° 44 /MPC/ PR/ BE/ SG / 2016

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Unité – Dignité – Travail

COMMUNIQUE DE PRESSE

Nous, **Mouvement Patriotique pour le Centrafrique (MPC)**, notons avec regret que des personnes malintentionnées et qui cherchent à saper les efforts que nous avons fournis pour la pacification du pays et pour une sortie définitive de la crise, ont publiées le **21 mai 2016** sur les murs du quotidien en ligne <http://www.takaparer.overblog.com> que nous nous sommes adjoint à eux pour remettre en scelle « *l'ex-coalition Séléka* ».

Ce communiqué ne relève que du fantasme de ses auteurs car ne nous ne sommes ni de loin, ni de près associés à une telle « *entreprise desperado* ». Nous ne saurons nous associés avec des « *Partisans de la démocratie des cimetières* » qui persistent dans leur « *stratégie du chaos* » pour sacrifier inutilement des vies humaines sur l'autel du retour sur la scène politique nationale.

Il est donc grand temps que ceux-ci comprennent que « *l'heure* » n'est ni pour « *une logique guerrière* », ni pour « *des discours bellicistes* » qui occasionneront forcément des pertes en vies humaines. Le peuple centrafricain a trop souffert et continue de payer le lourd tribut de cette crise. Par conséquent, ces déclarations sont nulles et non-avenues. Elles n'engagent que la responsabilité de ses auteurs. Et, le moment venu, nous instruirons notre Avocat pour les poursuivres en justice.

Fait à Kaga Bandoro, le 24 mai 2016

Le Président Exécutif du MPC

M. Elbachar IDRISAHMED

Economiste Consultant

Tel: (+236) 75559292/ 77668471

Email: aalwadabi@gmail.com/

idrissahmed@hotmail.com

Annex 28: Compensation agreement following the killing of three MPC elements by FPRC elements in Sangba, obtained by the Panel from FPRC sources on 29 May 2016

Procès Verbal de Conciliation ①

L'après midi seize et le seize mai s'est tenue au domicile de Sa Majesté le Sultan du Dar el Kouti une séance de conciliation regroupant une délégation venue de Lago - Bandoro et une équipe composée à Ndélé.

Au cours de cette séance un seul point a retenu les débats celle ayant trait à la mort de éléments du MPC survenu au village Sangba.

Pour la délégation de Lago Bandoro la mort de ces éléments est survenue au cours d'une opération non recommandée par le MPC.

Pour l'équipe de Ndélé elle prend acte de la déclaration de la délégation de Lago - Bandoro mais considère que toute l'innocuité de la région est compromise et ces éléments qu'ils doivent regagner leur zone. Après débat une solution à l'amiable a conduit à la restitution de zones récupérées et le versement d'un montant de sept million cinq cent mille (7 500 000) Francs CFA.

Un acompte de : Un million quarante mille (1.040.000) Francs CFA est versé ce jour.

le reste en acompte de deux (2) tranches²
de trente (30) jours.

- Trois millions deux cent trente mille (3 230 000)
Francs CFA le 15 juin 2016 et

- Trois millions deux cent trente mille (3 230 000)
Francs CFA le 14 juillet 2016
fait à Niamey

Pour la délégation de Kaga Bandoro
MPC
- General BACHAR BEEME
- Colonel MOUSSA OUSMAN
:

Pour l'équipe de Ndélé
- General ADAM KANTO YACOUB
- ELHADJ ABDMAN DOGO
- IMAM ABDELNAFIS ISMAEL
:

Pour Sa Majesté le Sultan Marie
de la Commune du Dar el Kouti
:

2^{ème} Adjoint au Maire YOUSSEFFI ZAH
:

le reste en acompte de deux (2) tranches²
de trente (30) jours.

- Trois millions deux cents trente mille (3 230 000)
Francs CFA le 15 juin 2016 et

- Trois millions deux cents trente mille (3 230 000)
Francs CFA le 14 juillet 2016

Fait à Niamey

Pour la délégation de Niamey, Bandoro
MPC
- General BACHAR BEENE
- Colonel MOUSSA OUSMAN
:

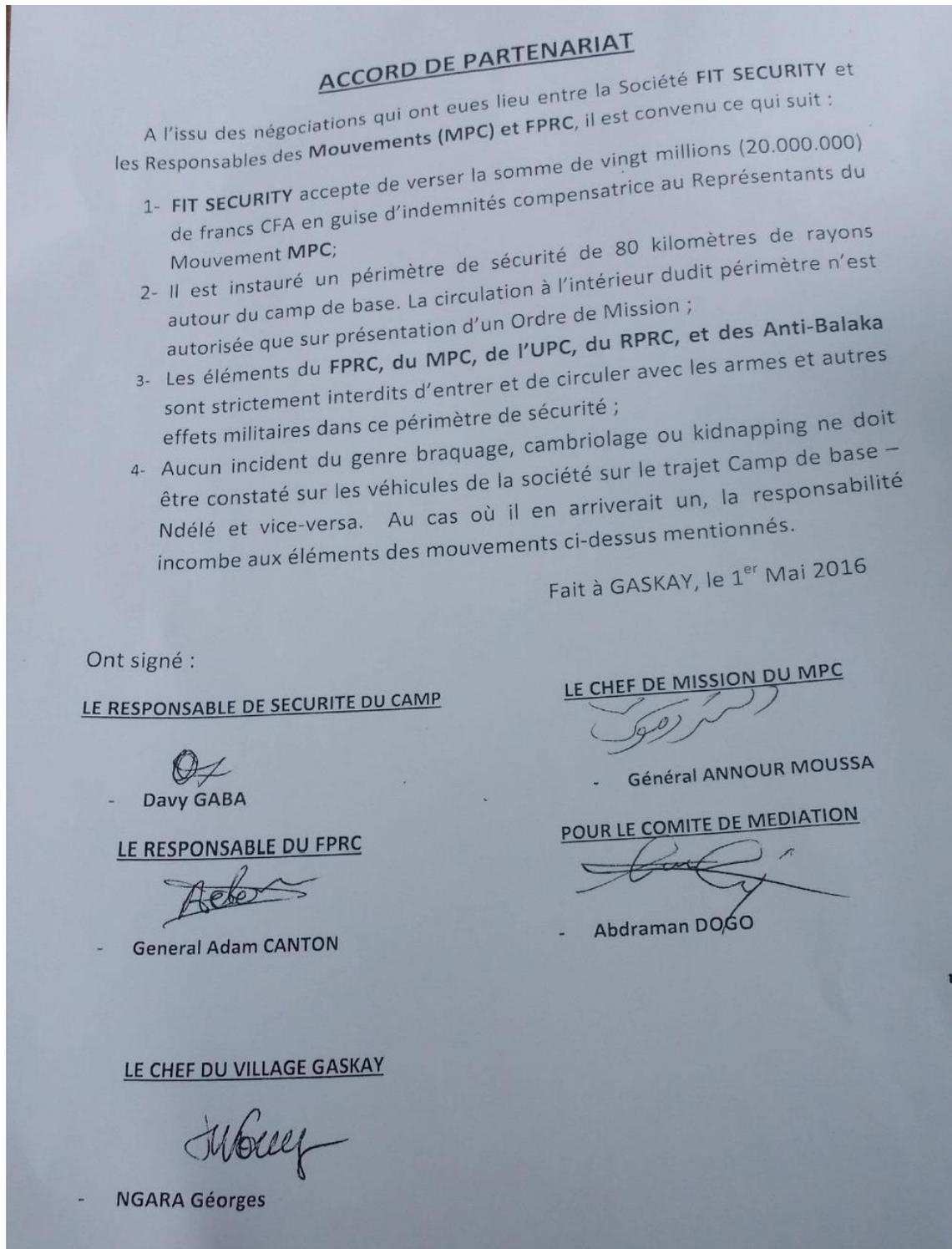
Pour l'équipe de Niamey

- General ADAM KANTO YACOUB
- ELHADJ ABDAMAN DOGO
- IMAM ABDELNAFIS ISMAEL
:

Pour Sa Majesté le Sultan Marie
de la Commune du Dar el Kouti

2^{ème} Adjoint au Marie YOUSSEFFI ZAH
:

Annex 29: Agreement between FIT Protection (Davy Gaba), FPRC (General Kanton), and the MPC (General Moussa). Obtained by the Panel from a confidential source on 20 May 2016



Annex 30: FIT Protection authorization issued by the Minister of Defence to carry weapons, obtained by the Panel from Christophe Gazam Betty (FIT Protection's General Manager)

MINISTERE DE LA DEFENSE NATIONALE
DE LA RESTRUCTURATION DE L'ARMEE,
DES ANCIENS COMBATTANTS ET
VICTIMES DE GUERRE

DIRECTION DE C A B I N E T

SECRETARIAT PARTICULIER

REPUBLICQUE CENTRAFRICAINE
Unité – Dignité – Travail



N° 102/MDNRAACVG/DIRCAB/SP-

Bangui, le 22 MAR 2016

Le Ministre

AUTORISATION DE PORT D'ARMES

Son Excellence, Monsieur le Ministre de la Défense Nationale, Chargé de la Restructuration de l'Armée, des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, autorise aux 30 (trente) chinois de la Société **PTIAL International Petroleum Ltd** à porter 20 (vingt) fusils et 20 (vingt) pistolets pour la sécurisation des ingénieurs pour l'exécution des travaux sismiques.

Copie

- MSPEI
- DGGN
- DGPC


25
Joseph BINDOUM

Annex 31: MPC and UPC letters

*UPC information letter of 22 June 2016 to MINUSCA on the events in Ouandago and Batangafo.
Document obtained by the Panel from a confidential source on 24 June 2016*



Bambari, 22/06/2016

A
L'ATTENTION DU COMMANDANT DE FORCE DE LA
MISSION MULTIDIMENSIONNELLE INTEGREE DES
NATIONS UNIES POUR LA STABILISATION EN
REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE (MINUSCA)
LE GENERAL KEÏTA
A BANGUI

Objet : lettre d'information sur l'évolution de la situation de Ouandago et Batangafo.

En date du 05 juin, le Chef d'Etat-major général du mouvement de l'Unité pour la Paix en Centrafrique, Général de Division ALI DARRASSA MAHAMAT a nommé une Brigade patrouillant dans le Secteur de l'Ouam, Bamingui Bangoran et autres afin d'appuyer à la sécurisation des mouvements de transhumance, avec à la tête le Colonel ABAKAR SAÏDOU.

Quelques jours après, la Brigade a été saisie de cas de rackets massifs de bœufs au niveau de NDELE par les éléments du MPC et du FPRC sur les éleveurs Peulhs. Suite à ces informations, le Colonel ABAKAR et ses éléments ont reçu l'ordre de l'Etat-major de descendre sur le terrain pour vérifier.

Au cours de cette mission, la brigade est tombée sur ces racketteurs au niveau de OUANDAGO, accompagnés de plus de deux cent (200) têtes de bœufs et (93) quatre-vingt-treize autres têtes détournées vers KABO afin de les vendre.

C'est ainsi que le Colonel ABAKAR et ses éléments se sont interposés contre cette manière de faire en leur intimant l'ordre de remettre ces bœufs à leurs propriétaires qui ne cessent de se plaindre et de les réclamer.

Suite de quoi, les racketteurs se sont organisés pour s'en prendre à cette Brigade en date du 19/06/2016.

Le lendemain 20/06/2016 à 9h du matin, une autre mission des deux groupes armés ci-dessus cités a attaqué notre position qui se trouve sous les ordres du Général de Brigade Hassan GUINDEROU à BATANGAFO.

Toute porte à croire que ces deux mouvements se sont organisés pour déloger nos positions dans ce secteur afin de mieux racketter les pauvres éleveurs Peulhs.

Je demande à la MINUSCA de bien vouloir prendre ses responsabilités sur ces faits qui surviennent car la paix et la tranquillité du paisible citoyen centrafricain sont primordiales.

Veuillez recevoir les expressions de ma très haute considération.

Le Chef d'Etat-major de l'UPC
Général de Division ALI DARRASSA

Tél : 75 67 70 46 – 72 48 25 12

Le format de cette lettre est un document officiel et authentique de l'UPC. Tout autre modèle est un faux.



*MPC letter of 20 June 2016 to MINUSCA on events in Ouandago, Gondawa, Kabo and Batangafo.
Document obtained by the Panel from a confidential source on 20 June 2016*

MOUVEMENT PATRIOTIQUE POUR
LE CENTRAFRICAINE (MPC)

PRÉSIDENCE

BUREAU EXECUTIF NATIONAL

SECRETARIAT GENERAL

ETAT-MAJOR GENERAL DES ARMÉES

N° __46 /MPC/ PR/ SG/EMGA/ 2016

REPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Unité – Dignité – Travail

Au Chef de Bureau

**de la Mission Multidimensionnelle Intégrée des Nations Unies pour la
stabilisation de la Centrafrique (minusca),**

**OBJET : Lettre à titre d'information sur la situation qui prévôt dans les zones
(Wandago, Gondawa, Kabo, et Batangafo).**

Nous Mouvement Patriotique pour la Centrafrique, venons par la présente lettre informer la MINUSCA sur les contextes sécuritaires actuels.

En effet, dans la journée du 19 /06/2016 une équipe composée d'éléments du MPC et FPRC ont été dépêché dans les zones précités **afin de mettre la main sur des bandits opérant depuis un certain temps dans ladite zone. Ces bandits agissant sous l'autorité d'un certain M.HASSAN GUINDEROU** sèment la terreur et la désolation au sein de la population en commettant des actes de **(braquages, vols et confiscations des biens et vols de bétails)**. Ils ne se reconnaissent nullement en l'autorité des deux chefs d'état major des mouvements MPC et FPRC, et se réclamant appartenir à l'UPC qui d'ailleurs n'est pas ce zone de commandement respectif.

Cependant nous avons dans un premier temps envoyer une note à ces derniers leurs demander des explications sur tout ce qui se passe dans ces zones dite prétendument sous leur contrôle.

Force est de constater que **la lettre a été déchirer tout en précisant que tous les peuls ne se reconnaissent que dans la structure de l'UPC**, et qu'ils n'ont pas de compte à rendre à qui que sa soit.

*Les éléments envoyés pour la mission ont été surpris par des attaques coordonnées menées par le colonel ABAKAR, qui s'est soldé par des pertes en vies humaines. **Le bilan des combats de Wandago et Gondava s'élève à (13) treize morts côté adverse et (02) deux morts dans les rangs des alliés.** Nos éléments ont par la suite convergé vers Kabo mais il n'y a aucun incident majeur à signaler, l'adversaire a déposé ses armes. Actuellement le combat est engagé et les éléments dits UPC ont abandonné leur base, une partie a trouvé refuge dans la base de la MINUSCA et d'autres sont évaporés dans la nature dont leur chef M. HASSAN GUINDEROU. Les opérations continuent et les populations civiles sont en sécurité, aucune victime à déplorer côté civil ni dommages collatéraux sur les infrastructures de la ville.*

Fait à Kaga Bandoro le 20 /06/2016

Le Porte-parole du MPC



SAAD AHAMAT ALI
TEL: 75876667/77359194

Annex 32: Galil rifles seized in the CAR

1. Galil assault rifles are not known to be part of the national arsenal. In 2014 the Panel traced two Galil rifles (serial number 2066204 and 2063423) to a batch sold in 2008 and 2009 to the Ministry of Defence of Chad with an end-user certificate certifying that the weapons would not be transferred to another country (S/2014/762, paragraph 159).⁹ In 2015, following new requests for information, Israel informed the Panel that three additional Galil assault rifles (serial number 2019313, 2065145, 2070357) seized in the CAR were sold to the government of the Republic of Chad in 2008 and 2009.¹⁰ The Permanent Mission of Chad to the United Nations informed the Panel that these assault rifles were previously affected to the Chadian embassy's security service in the CAR, the Chadian security service to Bozize and the Chadian MISCA troops.¹¹
2. In 2015, the Panel also traced back to DRC eight Galil assault-rifles (serial number 2093715, 2093804, G2087182, G2087859, G2087867, G2088061, G2088680, G2088766) that were seized from armed groups, including former Séléka and the LRA. Seven of these Galil assault rifles were sold to the government of the Republic of Zaire, by Israel Military Industries Ltd. (IMI), prior to 1995¹² (S/2015/936, para. 65 and Annex 9.33).

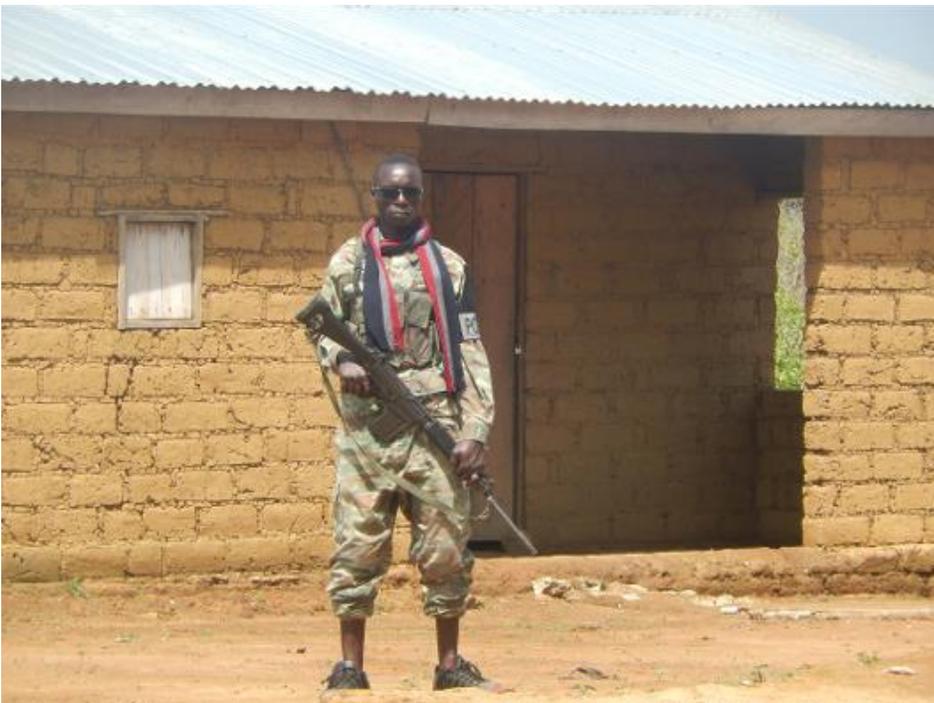
⁹ Reply from Israel Weapon Industries, 25 May 2014.

¹⁰ Reply from Israel Weapon Industries, 4 August 2015.

¹¹ Meeting with the Permanent Representative of Chad in New York, 18 November 2015.

¹² Reply from Israel Weapon Industries, 4 August 2015.

Annex 33: FDPC combatants occupying Zoukombo primary school. Photograph taken by the Panel on 7 June 2016.



Annex 34: Meeting with FDPC leadership in Zoukombo. Photograph taken by the Panel on 7 June 2016



ID cards for Gustav Guingi and Edouard Bossian. Retrieved by MINUSCA at FDPC base camp near Zoukombo on 21 June 2015



Annex 35: Incidents during the first half of 2016 targeting Muslims, including returning IDPs and refugees in the western diamond production zone CAR¹³

Date	Summary
17 April	A Muslim returnee at Berberati was attacked by an unknown assailant who was occupying his house.
18 April	Two Muslims returnees were about to be lynched by suspected Christian population in Poto Poto, Berberati. MINUSCA intervened and rescued them.
23 April	An increase in Muslims returning to check on their properties has led to some incidents in Nassole where a Muslim trader was robbed by an anti-balaka element.
1 May	A Muslim was stabbed in the back by an unidentified man in Berberati.
3 May	A Muslim was attacked as he was asked for some money at Berberati. The victim was taken to the local hospital.
11 May	Several Muslims returnees were harassed at Poto Poto, Berberati by a group of 7 former anti-balaka led by someone called Mr. Eto.
20 May	The Muezzin from the Central Mosque in Berberati, was attacked by a group of presumed anti-balaka elements inside the Mosque while he was getting ready to call Muslims to prayer. The attackers fled. He was later transported to the hospital.
1 June	MINUSCA was informed of threats against the Imam of Poto Poto, Berberati
5 June	Three armed men assaulted a Muslim merchant at Poto Poto, Berberati.
7 June	The local population demonstrated at Gamboula, Berberati against Muslim IDP returnees.
20 June	Village youngsters armed with artisanal weapons threatened to attack Muslim traders returning from Cameroon if the traders attempted to claim their former positions at the local market, at Sasso-Nakombo (about 50km south west of Berberati).
20 to 21 June	Five houses belonging to members of the Muslim community were looted by alleged anti-balaka members in Carnot, Mambere-Kadéi prefecture. During the attack, a Muslim was reportedly hacked with a machete. An unconfirmed number of houses were torched and at least 20 persons were injured.
22 June	Nine men armed with knives and AK-47 rifles went to the market and attacked two Muslims at Poto Poto, Berberati.
22 June	MINUSCA reported that while patrolling the area of the market at Poto Poto, Berberati a group of persons, presumably anti-balaka members, looted two houses belonging to Muslims. MINUSCA intervened to rescue the victims. The aggressors fired at MINUSCA peacekeepers and the patrol returned fire. Three suspects were arrested and kept at the gendarmerie.
22 June	Two Muslims were attacked in Berberati by a group of six armed men. One of the victims sustained serious injuries and was transferred to the hospital for surgery. Three of the six aggressors have been identified by the local police. The situation was reported very tense.
23 June	Ten Muslims were threatened by former anti Balaka elements in Sosso Nakombo. The Muslims were placed under the protection of the local gendarmerie.
24 June	Following up on the intercommunal tensions in Berberati and Sosso Nakombo during the night of 22 to 23 June, an undetermined number of Muslims sought refuge at the local gendarmerie due to alleged threats by former anti-balaka members who subsequently surrounded the area. MINUSCA Force was deployed on site to ensure the safety of those threatened.

¹³ Panel of Experts database, Jan-June 2016.

Annex 36: Update on sanctioned individuals and entities

A. Asset freeze violations, Alfred Yékatom

1. The Panel has been informed that, in spite of his resignation from the FACA and subsequent requests for payment termination from the Human Resources unit of the Defence Ministry, Alfred Yékatom still received his salary as a FACA chief-corporal in June 2016.¹⁴ Yékatom had resigned from the army, which was necessary, in order for him to participate in the legislative elections.

B. Travel ban violations, Nourredine Adam

2. The Panel had previously reported on Nourredine Adam's travel ban violations (S/2015/936) during the Nairobi talks in the first half of 2015, and his movement from Chad into Central African Republic in October 2015. Continuing its investigations on these travels, the Panel obtained Adam's flight records from Ethiopian Airlines affirming Adam's travel from Ndjamena to Nairobi on 14 July 2015, and back to Ndjamena on 2 September 2015, on both occasions via Addis Ababa.
3. The tickets for the flights were booked through a travel agent in Dubai. On 26 April the Panel requested payment details from the company in question, copying the Permanent Mission of the United Arab Emirates (UAE). On 4 May the company in question responded saying it had to clear information with UAE authorities. To date no information has been transmitted to the Panel.
4. Adam's travel, based on the flight records from Ethiopian Airlines, was booked under his alias Mahamat Nouradine Adam, and using his Central African diplomatic passport with the number D00001184 and an expiry date of 9 April 2018. Although these details are contained in his United Nations Security Council/INTERPOL special notice, his entry and exit did not generate an alert in the INTERPOL system. Chadian officials from the Ministry of Public Security and Immigration have expressed surprise at this.¹⁵ An alternative explanation, provided by Chad, for Adam's passing border control at Ndjamena airport is that he may have used another passport (apart from his Central African passport) to enter Chad. The same officials mentioned the possibility of Nourredine Adam having Chadian citizenship – and therefore a passport – and family connections in Ndjamena, which he could have used to enter the country without their notice.
5. After FPRC's march on Sibut in October 2015, Nourredine Adam travelled back Chad where he met the Special Envoy of the Organisation of Islamic Cooperation (OIC), Dr. Cheikh Tidiane Gadio in Ndjamena on 21 December 2015. The Chadian intelligence service was aware of Adam's arrival to Chad in December, and the Chadian Presidency had facilitated the

¹⁴ Email correspondence with confidential source, 5 July 2016.

meetings.¹⁶ Chadian authorities said they did not seek an exemption to the travel ban from the Committee for Adam's travel, due to time constraints.¹⁷ The Chadian intelligence service was also aware of Adam's entry on 2 September 2015.

C. Exemptions and notifications to the asset freeze: BADICA

6. On 20 June 2016 the CAR Ministry of Budget and Finance transferred a notification to the Committee, guaranteeing BADICA accounts remained frozen; and notifying of the government's approval for the addition of rental payments to one of its accounts at a commercial bank in Bangui; and BADICA's reimbursement of loans engaged with the same bank. The concerned rental contracts and loans predate BADICA's listing on 20 August 2015. Admission of funds and debt repayments are therefore in line with paragraphs 10 and 11 of Resolution 2262 (2016) respectively.

D. Modification to the sanctions list: Death of Oumar Younnous

7. Information provided by various media sources suggest that FPRC "General" Oumar Younous, listed by the Committee on 20 August 2015, is dead. He reportedly met his death during confrontations between international forces and the FPRC at Sibut on 10 and 11 October 2015. On 9 June 2016 the Panel obtained photographic evidence of his death. The Panel notes that based on Section 7 (f) of the Committee's Guidelines, a de-listing request, with an official document confirming the demise of the individual would have to be submitted before the individual can be removed from the Committee's sanctions list.

Oumar Younnous' corpse



¹⁵ Meeting with officials from the Ministry of Public Security and Immigration, Ndjamen, 4 May 2016.

¹⁶ Meeting with an official from the National Security Agency, Ndjamen, 4 May 2016.

¹⁷ Meeting with an official from the Ministry of Foreign Affairs, Ndjamen, 4 May 2016.

*Oumar Younnous (middle) next to Nourredine Adam (left) and Fadoul Albachar (right)*¹⁸



*Oumar Younnous (left) next to Fadoul Albachar*¹⁹



¹⁸ Photograph posted on 12 June 2014 on Fadoul Albachar's facebook profile accessed on 17 October 2014 at <https://www.facebook.com/fadoul.albachar/posts/1433981236872040>

¹⁹ Ibid.